

LE RÉVEIL

ÉDUCATION PUBLIQUE - RÉFORMES

ARTHUR BUIES, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

Vol I

QUEBEC, SAMEDI, 2 SEPTEMBRE 1876

No. 15

QUÉBEC, 2 SEPTEMBRE 1876.

Les élections générales de l'Île du Prince-Edouard ont eu lieu ; le principe des écoles communes a triomphé ; sur trente membres élus, dix-sept sont en faveur de ces écoles, douze veulent la continuation du régime des écoles séparées ou dénominationnelles, et un, qui est indépendant, se place entre les deux partis pour faire le trait-d'union. M. Pope, le chef même des partisans de l'ancien régime, a été défait ; les électeurs de Prince-Edouard avaient laissé de côté, comme très-secondaires, toutes les questions autres que celle des écoles, et c'est pour ainsi dire elle seule qui les a divisés, qui a formé les deux nouveaux partis.

Voilà deux provinces de l'Amérique anglaise qui, depuis la confédération, établissent le principe des écoles communes, c'est-à-dire des écoles indépendantes de toute confession religieuse, et n'ayant d'autre mission que d'enseigner. Nous nous sommes expliqué sur cette question dans un précédent numéro du *Réveil*, mais nous n'en saurions trop dire. Ce sont les vérités les plus élémentaires, les plus évidentes, que les hommes combattent le plus et qui ont le plus de peine à triompher. Ce qui est clair, ce qui saute aux yeux est comme naturellement antipathique. Que ferait-on sur terre si tout le monde était d'accord, si tout le monde admettait que le jour il fait clair, et que la nuit ne vient qu'après le soleil couché ? On crèverait d'ennui. Pour se distraire, il faut embrouiller toutes choses ; l'homme a un besoin énorme d'être son propre ennemi, de différer d'avec les autres afin de différer ; ce qui est clair pour l'un devient immédiatement incompréhensible pour l'autre, et si l'on se surprenait à être par hasard d'accord avec soi-même, de suite on chercherait à se contredire si l'on ne trouvait pas toujours un contradicteur tout prêt. C'est ce déplorable travers de notre esprit qu'exploitent les intérêts, les ambitions, et en général toutes les passions haineuses et avides. On peut tout persuader à un homme ; il ne faut pas cinq minutes pour convaincre un ignorant que l'ignorance est un grand bienfait, alors même qu'il se plaint avec le plus d'amertume de ne savoir ni lire ni écrire. La divergence et l'antagonisme, voilà ce qui semble fatalement nécessaire.

Qu'un peuple, par exemple, reconnaisse la nécessité d'une réforme et l'applique, il n'en faut pas plus pour que le peuple, son plus proche voisin, également convaincu de l'excellence de cette réforme, la repousse indéfiniment. Après des siècles

de discussion et de controverse, on en est encore à citer un seul axiôme fondamental, un seul principe général de société sur lequel tous les hommes aient un avis commun ; les préjugés, les traditions, les absurdités consacrées par l'usage et le temps sont des armes dangereuses aux mains de ceux qui combattent le progrès ; seulement, il arrive que quelques vérités essentielles font petit à petit leur chemin, s'imposent à la généralité par la puissance des résultats, gagnent d'un peuple à un autre, et deviennent, après une longue expérimentation, après une longue lutte avec d'étroites répugnances et de perfides oppositions, comme une base commune sur laquelle on édifiera ensuite d'autres principes aussi longtemps débattus et passés au creuset.

C'est ainsi que la nécessité d'écoles communes, absolument libres, dégagées de toute influence religieuse, placées sous le contrôle exclusif de l'Etat, a été reconnue successivement par la plupart des peuples éclairés : tous ne les possèdent pas au même degré, parce qu'il y a plus ou moins de traditions à effacer, de préjugés à vaincre, mais tous y tendent. Cela semble l'idée mère de notre temps, la préoccupation dominante de chaque peuple. Dans les pays mêmes où le principe est admis depuis longtemps, où il est la base même des institutions, comme aux Etats-Unis, on sent le besoin de l'affirmer périodiquement, de le protéger contre toute atteinte, contre toute interprétation perverse, et de le dégager de plus en plus dans toute sa simplicité rigoureuse et dogmatique. Ainsi, non-seulement les deux partis, républicain et démocrate, ont-ils rappelé, chacun dans leur convention respective, le principe des écoles communes et la nécessité de son maintien énergique pour la sauvegarde des institutions nationales, mais voici que M. Blaine, un membre du congrès américain, présente un amendement constitutionnel qui établit plus nettement ce principe en mettant le peuple américain en garde contre des dangers qu'on n'avait pu prévoir d'abord, et qui se présentent sous la forme même de revendications légitimes. Voici le texte de cet amendement :

Aucune propriété publique ni aucun revenu public ni aucun prêt de crédit par ou sous l'autorité des Etats-Unis, ou d'un Etat, territoire, district ou corporation municipale, ne sera alloué ou employé pour le soutien d'aucune école, institution d'éducation ou autre sous le contrôle d'aucune secte, organisation ou corporation religieuse ou anti-religieuse, ou dans laquelle la croyance ou les dogmes particuliers d'aucune secte, organisation ou corporation religieuse ou anti-religieuse seront enseignés, et rien de cette croyance ou de ces dogmes particuliers ne sera lu ou enseigné dans aucune école ou institution soutenue en tout ou en partie par le dit revenu

ou prêt de crédit, et aucune allocation ni aucun prêt de crédit ne sera fait à aucune secte, organisation ou corporation religieuse ou anti-religieuse, ni pour ses intérêts ou ses dogmes.

A cet amendement de M. Blaine, l'archevêque de Cincinnati, Mgr. Purcell, a répondu en ces termes :

L'Église n'a pas de dispositions à combattre le régime des écoles communes ; sans aucun doute, la justice et l'égalité donneraient à la population catholique du pays le droit d'être exemptée de la taxe pour l'entretien des écoles des autres, ou droit à une part des fonds des écoles publiques en proportion du nombre des élèves dans les écoles, mais nous sommes disposés à renoncer même à cela en votre faveur.

Voilà des paroles auxquelles on ne pouvait pas s'attendre après tout ce qu'ont prétendu et réclamé les organes catholiques des États-Unis, du Nouveau-Brunswick et de notre province. La question nous paraît des plus claires ; mais, pour cela, nous la regardons en elle-même, telle qu'elle existe naturellement, et non pas telle qu'on la fait. Les écoles communes sont la meilleure garantie d'une éducation réelle, qui embrasse généralement toutes choses, qui n'a rien de préconçu, rien de systématique, qui ne connaît pas de distinctions religieuses, et qui ouvre l'esprit à tous les genres de connaissances dans une entière liberté d'appréciation et de vues. Ces antipathies de races et ces haines de religion que perpétue l'école séparée sont inconnues à l'école commune ; elle appelle également tous les enfants, protestants ou catholiques, dans lesquels elle ne voit que des citoyens à former, réunis dans un même amour des institutions et du progrès de leur pays, indépendamment de leurs croyances. Ah ! nous comprenons très-bien la guerre qui se fait aux écoles communes ; ce n'est pas parce qu'elles écartent l'enseignement religieux, c'est parce qu'elles repoussent la *direction* religieuse, cette direction qui tend avant tout à conquérir ses fins, à diriger l'esprit de la jeunesse dans le sens de son autorité et de ses vues exclusives. Nous ne voulons pas faire le procès aux écoles séparées ; on les veut, qu'on les ait. Nous demandons la liberté entière de l'enseignement ; c'est pourquoi nous ne pouvons comprendre ni admettre la guerre que l'on fait à l'école commune, laquelle peut très-bien exister concurremment avec l'école séparée. Celle-ci est une institution particulière, que chacun est en droit de fonder pour un objet particulier ; si la conscience d'un catholique s'oppose à ce qu'il envoie son enfant à l'école commune, qu'il l'envoie à l'école confessionnelle, mais de quel droit s'oppose-t-il à l'école commune ? De quel droit demande-t-il pour son école *particulière* une subvention de l'État, lorsque le trésor public est le fruit de la contribution générale et ne peut avoir qu'une destination générale, au profit de toutes les classes de citoyens indistinctement ? Nous admettons que les catholiques refusent de payer la taxe de l'école commune, s'il y a là pour eux affaire de conscience ; mais si la loi qui les y oblige est le résultat même des institutions du pays acceptées par eux, et auxquelles ils savent très-bien avoir recours quand ils en ont besoin, si cette loi est votée par la majorité parlementaire, légalement et constitutionnellement, de quel droit peuvent-ils s'y opposer ? La loi peut être injuste, mais il faut s'y soumettre en attendant que par la discussion et la persuasion des esprits on arrive à la faire abolir.

L'école séparée n'offre aucune prise au contrôle ; c'est une *institution particulière* ; les seules personnes qui y contribuent ont le droit d'y voir ; tandis que l'école commune

appelle la surveillance de tous les citoyens, quels qu'ils soient ; chacun est directement intéressé à ce que l'enseignement qu'on y donne réponde aux besoins du pays, soit conforme à ses institutions, et contienne le plus possible de connaissances nécessaires. Nous le répétons : l'école séparée ne peut admettre en principe la surveillance ni le contrôle du public, et qu'est-ce qui en résulte ? Un enseignement exclusif, faux, très-inférieur, qui repousse impitoyablement tout ce qui contrarie ses visées et son caractère, un enseignement dirigé dans un sens unique, qui mutilé l'intelligence afin de l'empêcher de s'exercer librement, et qui la restreint à la superficie des choses, de crainte qu'elle n'échappe à la *direction* si elle les approfondit, et si elle fait usage de toutes les ressources de la raison.

Là où il n'y a pas de contrôle, il ne saurait y avoir de liberté ; l'enseignement devient vite le monopole d'un certain ordre d'idées ou d'une certaine classe d'hommes, et alors que voit-on ? On voit ce que M. l'abbé Chandonnet a écrit dans ses lettres à l'*Événement*, ce que le dernier numéro du *Réveil* en reproduisait, et dont nous avons promis de faire connaître les causes ; on voit la plus profonde et la plus honteuse ignorance, le spectacle d'un pays absolument inclassable parmi les pays modernes, car il présente l'anomalie monstrueuse d'un peuple jouissant de toutes les libertés et n'en faisant tourner aucune au profit de son avancement et de son développement intellectuel. C'est parce que l'éducation a été jusqu'aujourd'hui un *monopole* dans la province de Québec, qu'il n'y a pas eu d'éducation du tout. Nous le disons hautement et nettement. Ce qui importe à ceux qui façonnent notre esprit, c'est qu'il ait juste assez de lumières pour les servir, mais pas assez pour s'affranchir. Les canadiens étaient avant tout des catholiques, soit ; mais ils étaient bien aussi un peu des hommes ; or, on a oublié complètement qu'ils fussent des hommes, pour ne se rappeler que de ce qu'ils étaient des catholiques ; on a fait leur éducation, une véritable éducation sans instruction, de manière à les avoir toujours sous la main, mais non pour étendre ni pour élever leur esprit.

Allez dans les campagnes ; le véritable instituteur, c'est le curé ; les enfants n'apprennent que ce qu'il veut et ce qu'il ordonne ; il est de droit le supérieur de l'école, de même que, d'après le bill Angers, les évêques sont aussi de droit les membres supérieurs du conseil de l'Instruction Publique. Toute l'éducation de la province, du premier au dernier degré, est aux mains du clergé ; il n'y a pas de concurrence, par suite pas d'émulation, pas de progrès ; le clergé, ayant le droit de faire de l'éducation ce qu'il veut, la fait à son profit ; aussi, qu'est-ce qui arrive ? Oh ! n'entrons pas dans les détails, c'est effrayant : mais regardez simplement chaque échelon de la société canadienne, depuis le parlement local jusqu'à l'école de paroisse, et répondez, si vous l'osez, que chaque mot du présent article ne contient pas une vérité, et une vérité jusqu'aujourd'hui cachée systématiquement, laissée de côté par la peur ou par l'intérêt.

M. l'abbé Chandonnet se plaint de ce qu'il n'y ait pas une seule bibliothèque publique dans la plus grande des villes canadiennes. Ah ! vraiment, vous vous plaignez de cela ? Et bien ! il y en a une, bibliothèque publique, et qui contient de huit à dix mille volumes ; mais comment se fait-il

qu'elle existe ? C'est parce que les membres de l'institution à laquelle appartient cette bibliothèque ont résisté courageusement au ci-devant évêque de Montréal qui ne voulait pas qu'il y eût dans sa ville une bibliothèque libre, indépendante de son contrôle. M. l'abbé s'étonne qu'on élise pour commissaires d'écoles les plus ignorants; et souvent, dit-il, *les plus bêtes d'une localité*; il s'étonne encore de ce qu'au centre de comtés riches et populeux, dans des paroisses où tous les cultivateurs sont à l'aise, on n'ait pas donné un seul prix cette année aux élèves de l'école modèle; il s'étonne encore de ce qu'à un examen de fin d'année, un seul commissaire d'école fût présent, et que ce commissaire ne savait pas lire. Vraiment ! M. l'abbé, vous vous étonnez de cela, quand vous reconnaissez vous-même, à la fin de votre correspondance, que dans des écoles ou des institutions qui se prétendent importantes, on voit des maîtres qui enseignent l'arithmétique sans la savoir, les sciences sans les savoir, le latin sans le savoir, la philosophie sans la savoir ? Non, non, vous n'êtes pas si naïf que cela, vous n'êtes pas étonné du tout, vous savez très-bien comment tout cela se fait, mais c'est à nous de le dire.

Eh bien ! voulez-vous savoir pourquoi, dans des comtés riches et populeux, on n'ait pas donné un seul prix aux élèves de l'école modèle ? Bah ! il serait bien étonnant qu'on l'eût fait. Qu'est-ce que l'éducation, telle que donnée au Canada, représente aux yeux des populations rurales ? Quelle valeur a-t-elle pour les habitants même les plus aisés ? Quand ils voient leurs enfants aller pendant trois ou quatre ans de suite à l'école, et en sortir sans même pouvoir lire couramment, quelle idée voulez-vous qu'ils aient de l'éducation ? Que leur donnez-vous, à ces braves gens, pour avoir le droit de leur demander quelque chose en retour, et de vous étonner de ce qu'ils ne le donnent pas ? Et nous, quand nous voyons les élèves sortir de nos collèges, absolument incapables à tout, incapables d'entrer dans une des nombreuses carrières qui forment la physionomie du monde moderne, en dehors des carrières exclusives de droit et de médecine, ne sachant pas deux mots de français, ne pouvant même pas faire la vulgaire cuisine d'un journal, n'ayant aucune notion de géographie ni d'histoire, incapables de dresser un simple fait-divers ou de traduire une dépêche télégraphique dans un langage supportable, que pouvons-nous reprocher aux gens de la campagne qui n'apprécient pas les bienfaits de l'éducation que reçoivent leurs enfants et qui ne brûlent pas de la sainte ardeur de leur acheter des prix ? Et quoi ! est-il nécessaire de porter ses regards sur les campagnes ? Regardez donc dans les villes ; que font les citoyens les plus riches pour les institutions publiques ? Dans quel état sont ces institutions ? Elles dépérissent toutes, ou bien si elles vivent, c'est à force d'économie, de privations et de sacrifices. Aux Etats-Unis, les citoyens, qui ont de la fortune, ne croient avoir rien fait s'ils n'ont pas attaché leur nom à la fondation ou à la dotation de quelque école, de quelque bibliothèque ou de quelque collège. Pourquoi ? Ah ! c'est que là les citoyens connaissent tout le prix d'une bonne instruction publique ; ils savent qu'elle est la meilleure garantie et la première sauvegarde des institutions, et, au lieu d'hésiter, de réchigner, de se faire prier, ils offrent, et ils offrent parfois des sommes énormes. Ici, rien de tout cela. Et certes, personne ne peut en faire de reproches à nos citoyens aisés. Quand ils voient

les fruits de l'éducation donnée à nos jeunes gens, il est tout simple qu'ils se sentent peu portés à faire pour elle des sacrifices ou des générosités.

Ne nous étonnons donc pas, mais gémissons et portons remède. Mais pour porter remède, il faut d'abord avoir le courage de regarder la vérité en face ; c'est très-difficile, très-pénible et très-dur. Mais enfin, ne viendra-t-il donc pas un temps où la presse canadienne laissera de côté les misérables chicanes d'une politique oiseuse pour s'occuper des questions essentielles, des questions qui tiennent à la vie même et à l'avenir du peuple canadien ? Hélas ! hélas ! Quand ce temps viendra-t-il ? ou plutôt, n'est-il pas déjà venu, mais où sont les hommes ?

PETITE LETTRE DE MONTRÉAL.

29 août.

Une grave décision, paraît-il, vient d'avoir lieu à la suite d'une délibération non moins grave, et si mes informations sont correctes, voici dans quelles circonstances. Depuis quelque temps, on est à ériger un magnifique clocher sur l'église St. Jacques de cette ville. La semaine dernière, les travaux étaient déjà assez avancés pour que la pose de la croix qui a coutume de couronner ces sortes de flèche eût lieu. La croix une fois placée, on se disposait à la surmonter du coq traditionnel, lorsqu'un contre-ordre arrive, qui enjoint de n'en rien faire. Voici ce qui s'était passé. Le comité qui préside à la construction du clocher ayant été réuni par un programme renforcé qui en faisait partie, et ce dernier prenant la parole, tint à peu près ce langage à ses collègues : " Je vous ai réunis dans le but de vous exposer les raisons qui doivent nous empêcher de laisser placer un coq sur le haut de ce clocher. Personne de vous n'ignore que ce volatile qui, de temps immémorial, surmonte la flèche de nos églises est un double emblème, et qu'il représente ce qu'on peut appeler une grave erreur qui se décorait du nom d'Eglise gallicane, car vous le savez tous, le coq gaulois a toujours été la figure emblématique de la France ; et, qu'il rappelle de plus un épisode de la vie de St. Pierre, une circonstance où ce grand apôtre a failli. Maintenant ce n'est un secret pour personne que l'Eglise gallicane est considérée comme une hérésie de la pire espèce et que, de fait, elle n'existe même plus, particulièrement depuis que le Pape a été déclaré infaillible par le Concile du Vatican. En second lieu, serait-il convenable, je vous le demande, de laisser hisser au haut de nos clochers ce coq qui chanta trois fois pour annoncer à St. Pierre qu'il avait failli, à présent surtout qu'un décret de notre sainte mère l'Eglise vient de définir que le successeur du prince des apôtres ne peut ni errer ni faillir en quoique ce soit, tant au point de vue temporel que spirituel, comme dit Mgr. de Ségur. Donc, je vous adjure, mes bien chers collègues, au nom du respect que nous devons au St. Siège, de ne pas permettre que cet emblème de l'hérésie gallicane d'une part, et de la faillibilité des Souverains Pontifes d'autre part, domine plus longtemps nos temples bénis. Imités en cela l'exemple du comité de l'église St. Pierre, qui, l'année dernière, en semblable occurrence, n'a pas hésité à faire le sacrifice d'un ornement qui a pu avoir sa raison d'être autrefois, mais qui aujourd'hui ne saurait plus être qu'une injure au dogme de l'infailibilité papale que nous sommes tous tenus de croire comme article de foi. J'ai dit." Ce discours bref, mais substantiel, fit, assure-t-on, une profonde impression sur les

membres du comité qui décidèrent à l'unanimité, moins un, de ne pas laisser placer le volatile incriminé au sommet de la croix. Voilà, certes, une décision qui pourrait bien être le signal d'une hécatombe épouvantable de nos coqs de clocher de paroisse et village. Et des gens qui vont être surpris, ce sont nos bons curés de campagne, quand ils apprendront que leur coq de clocher représente des choses aussi diaboliques. Combien parmi ces bonnes âmes qui ignorent ce que Luigi sait bien, lui, c'est-à-dire que les Canadiens-français, prêtres comme laïques, sont presque tous des révolutionnaires et des impies sans le savoir et que l'hérésie se niche partout, même au haut des clochers.

Ce qui m'a toujours prouvé que même nos bons curés étaient des révolutionnaires sans le savoir, c'est que les jours de grande fête où il est d'usage d'arborer des bannières, la première chose qu'on déploie c'est le pavillon tricolore. On peut, dans maintes circonstances solennelles, le voir flotter sur les tours de Notre-Dame et des autres édifices catholiques, et je vous le demande, qu'y a-t-il de plus "89" et partant de plus révolutionnaire que le drapeau aux trois couleurs? Ouvrons le dictionnaire politique de Garnier-Pagès, et lisons sa courte mais expressive histoire :

"Le drapeau tricolore est celui de la France depuis la Révolution de 1789. L'adoption de ces couleurs date du 26 juillet de cette année. Ce fut Lafayette qui les proposa comme un emblème de la fusion des trois ordres qui, précédemment, divisaient les citoyens : le rouge était la couleur du peuple ; le bleu, du clergé ; le blanc, de la noblesse. Le rouge fut placé à la hampe du drapeau, le bleu venait ensuite, puis le blanc. Sous l'empire, l'ordre des couleurs fut interverti : le bleu fut à la hampe, le blanc au milieu, le rouge à l'extrémité. Cette combinaison de couleur a été conservée par la Révolution de 1830."

Jamais on n'a rien vu de plus "89" que cela sous le soleil. Aussi, une chose m'émerveille, c'est de voir que nos programmistes n'ont pas encore déclaré impies et révolutionnaires au premier chef, tous ceux qui laissent ces couleurs maudites flotter sur leurs maisons. Mais patientons, ça viendra. Le serment d'allégeance, que ces messieurs ont prêté à leur roy Henri V, leur fait un devoir de travailler à faire disparaître du milieu de nous ce drapeau subversif.

Dans mon avant-dernier article, je disais que nos conservateurs seraient prêts à se faire musulmans pour peu que cela servît leurs intérêts. Eh bien, *ses admirable visu*, comme disait le sublime L'Homond, la chose est faite. *Le Canadien* vient de publier une série d'articles pour démontrer que tous les droits dans le conflit Turco-Serbe sont du côté des musulmans. Il prend la défense du *Croissant* contre la *croix* ; il se range sous la bannière du Turc fanatique opprimant le chrétien de la presqu'île des Balkans. Cela s'explique toutefois : tous les fanatismes sont solidaires les uns des autres.

L'illustre chanoine Lamarche est, paraît-il, arrivé trop tard à Rome, car on assure que les bulles nommant Mgr. Fabre successeur de Mgr. Bourget à l'Evêché de Montréal, sont arrivées. Nos programmistes sont furieux et rongent leur frein en silence.

Les curés de Charlevoix sont en train de passer en proverbe ici. Pour désigner un conservateur enragé, un partisan aveugle et fanatique de l'opposition actuelle, on ne dit plus : il est *bleu* comme de *l'azur*, mais on dit : il est *bleu* comme un curé de Charlevoix.

ARISTIDES PICHÉ.

CONTESTATION ÉLECTORALE DE CHARLEVOIX.

RÉSUMÉ DES TÉMOIGNAGES.

(Suite.)

PIERRE DANIELSON, cordonnier, Baie St. Paul, après avoir parlé des impressions funestes au parti de M. Tremblay, produites sur les électeurs par les sermons politiques de son curé, ajoute :

Le seize janvier, dans l'après-midi (un dimanche, deux ou trois heures après le principal sermon de M. le curé Sirois), je suis allé chez deux libéraux qui étaient des partisans bien zélés, et ils m'ont dit qu'après ce sermon *ils étaient dans l'équilibre* sur ce qu'ils devaient faire. La femme de l'un d'eux m'a dit alors qu'il n'y avait pas beaucoup de moyen pour son mari d'aller voter.

Au meilleur de ma connaissance, ce sermon a fait perdre un grand nombre de voix à M. Tremblay.

JOSEPH BOUDREAU, cultivateur de St. Hilarion, jure qu'il a entendu son curé, M. Langlais, dire dans un sermon prononcé le 16 janvier, que ceux qui votaient pour les libéraux protestaient, contre les prêtres et les évêques, et qu'en conséquence, ils étaient des protestants ; que cela serait rendu dans le ciel avant eux ; que c'était un péché. Transquestionné, le témoin répond, je suis sûr qu'il a dit que *les libéraux étaient des protestants*.

GILBERT BOUCHARD, cultivateur de St. Irénée, jure avoir entendu dire du haut de la chaire même par le curé de cette paroisse, M. Roy, le dernier dimanche avant la votation, le seize janvier :

"Aveugles que vous êtes, ouvrez les yeux pour voir clair, vous vous croyez forts ici, mais allez voir aux Eboulements, vous verrez que vous n'êtes pas aussi forts."

(On sait que la paroisse St. Irénée, était presque toute entière favorable à la candidature de M. Tremblay.)

Aux paroles précédentes le curé ajoute : "Ces gens-là au moins (les gens des Eboulements) sont éclairés. Ils entendent la voix de leur curé. Vous devriez être du parti de vos prêtres ; si vous aimiez vos prêtres vous seriez de leur parti. Vous voulez savoir de quel parti sont vos prêtres, ils ne sont pas de votre parti. Je verrai bien samedi si je suis écouté (Le samedi était le jour de la votation.) Les enfants d'écoles sont grossiers parce qu'ils traitent les partisans de M. Langevin de ventres pourris, de bleus. Vous insultez donc votre curé, puisqu'il est de ce parti-là."

EDMOND SIMARD, de la Baie St. Paul, corrobore ce qui a déjà été dit du sermon de M. Sirois, parle des qualificatifs de *faux chrétiens* et de *faux prophètes* dont le curé s'est servi à l'adresse de M. Tremblay et de ses partisans.

Trois ou quatre jours avant la votation, Narcisse Harvey, cultivateur de la Malbaie, a eu avec M. Doucet, curé de cette paroisse, une conversation au sujet de l'élection.

"Je lui ai demandé dit-il pourquoi on ne voulait pas garder M. Tremblay comme membre, vu que c'était un homme du comté. Il m'a répondu qu'il n'y avait rien à dire de M. Tremblay, que c'était un bon membre et qu'on ne pouvait pas en avoir de meilleur dans le comté de Charlevoix. Je lui ai demandé alors pourquoi on voulait l'enlever au comté ; il a répondu "c'est parce qu'il marche avec des hommes dangereux." Il m'a mentionné parmi ces hommes M. McKenzie.

BONIFACE LAROCHE, cultivateur, de la Baie St. Paul, jure que dans un de ses sermons, le curé Sirois a dit que les libéraux mettaient la religion en danger avec des mots que ses paroissiens ne comprennent pas. Que dans les vieux pays le peuple s'était laissé aveugler par ces hommes-là, qu'on en était arrivé à la révolte, et que cette révolution avait conduit à l'échafaud les prêtres et les évêques qu'a-

vec les principes du parti libéral, on ne tarderait pas à voir se surgir les mêmes événements.

Le témoin ajoute que ces sermons ont fait complètement perdre l'élection de M. Tremblay.

ONÉSIME BERGERON, cultivateur, de St. Hilarion, répète, avec plus de force encore et d'une manière plus explicite, ce qu'on a déjà dit du fameux sermon du curé Langlais. Voici en partie sa déposition :

"J'étais présent lors du *gros sermon* de M. Langlais. Je veux parler du sermon prononcé le dernier dimanche avant la votation. Il a dit que si l'on ne se mettait pas du côté des *prêtres et des évêques, on péchait mortellement*; que le parti des évêques et du Pape était le parti bleu et celui de M. Langevin. Qu'au moment de la mort ceux qui auraient suivi la bannière du Pape auraient une *bonne place*, et ceux qui auraient suivi celle de Victor-Emmanuel et Garibaldi auraient une *mauvaise place*. J'ai compris que ceux qui suivraient cette bannière iraient en enfer.

Le sermon a produit beaucoup d'impression dans la paroisse et a causé un grand tumulte.

NARCISSE LAJOIE, forgeron, autre témoin de St. Hilarion, ajoute à ce qui vient d'être dit du sermon de M. Langlais, que le seize janvier, le curé leur a fait comprendre quel parti politique il leur fallait suivre: Il ne fallait pas être du parti libéral; qu'en politique et en religion, le libéralisme était une seule et même chose; que même *l'un ne pouvait aller sans l'autre*.

Qu'en définitive, *il y avait péché grave* à voter dans un sens contraire aux explications qu'il leur donnait. Qu'ils devaient suivre leur pasteur, quand même ils les *induiraient en erreur*; que les prêtres avaient mission de les éclairer; qu'eux seuls étaient responsables des erreurs qu'ils pouvaient faire commettre à leurs paroissiens.

"D'après ce que j'en connais, ajoute le témoin, ce sermon a changé en faveur de M. Langevin les voix d'un tiers de la paroisse."

JOHNNY TREMBLAY, marchand de St. Fidèle, parle de l'influence exercée sur les électeurs par les prédications et les insinuations de son curé, M. Tremblay. "Il m'a parlé d'élection au presbytère huit ou dix jours avant la votation, dit-il. Je lui ai demandé si c'était un péché comme je l'avais entendu dire de voter pour M. Tremblay. Il m'a dit: Pour des gens qui ne connaissent pas et qui ne sont pas suffisamment instruits sur le mandement, ce n'est pas un péché; mais que pour lui, connaître comme il *connaissait le parti libéral, il ferait un péché en votant pour un homme qui supporterait le gouvernement MacKenzie*."

THOMAS PERRON, cultivateur de la Baie St. Paul, dit que la raison pour laquelle il n'a pas voté, c'est qu'il ne voulait pas voter contre le clergé qui était l'ennemi déclaré du candidat de son choix, M. Tremblay.

"Ce sont, dit-il, les sermons de notre curé et le fait que tous les curés du comté étaient pour le défendeur qui ont fait que je n'ai pas voté. Je n'étais pas à l'Eglise, le 16 janvier, mais après la messe, le monde montait tout triste. Plusieurs m'ont dit, qu'après ce sermon, ils ne savaient plus que faire. Ils ont dit qu'ils ne voyaient plus de moyen de voter pour M. Tremblay, après un sermon comme celui que le curé venait de faire."

FLEURANT CÔTÉ, cultivateur de la Baie St. Paul, assermenté, dépose comme suit :

J'ai entendu dire par M. Langevin à la porte de l'église de la Baie St. Paul, au commencement de l'élection. "Comment M. Tremblay peut-il venir contre le clergé; avec le clergé on n'en a pas de reste encore, et tout le clergé est contre lui."

A cause des sermons du curé Sirois, il y en avait parmi les électeurs de la paroisse qui avaient peur *d'être damnés s'ils votaient pour un libéral*.

J'n'ai pas entendu le sermon prononcé le seize janvier, à la Baie St. Paul, j'étais à la Malbaie, mais à mon retour ma brue m'a dit: "*tout est viré*." Je lui ai répondu: "Ça ne se peut pas," Elle a ajouté: "Si vous y aviez été, vous auriez bien *viré* vous aussi, vous auriez eu peur."

Avant ce sermon, j'étais convaincu que M. Tremblay avait cent voix de majorité, dans la paroisse, et il a été en minorité de cent trente voix.

Quelques-uns me disaient: "J'aime mieux ne pas voter, j'ai peur; les prêtres nous ont prédit des malchances." Je leur ai dit: "Il n'y a pas de peur à avoir." Mais je n'ai pas pu les rassurer.

JEAN-BAPTISTE GAUTHIER, cultivateur, de St. Irénée, répète, mais en des termes plus précis, ce qui a déjà été dit du curé Roy. Voici ce que le curé disait à ses ouailles, le seize janvier:

"Il y en a parmi vous qui désireraient savoir mon opinion, je vais me prononcer publiquement. Je suis du parti conservateur et vous devez en être aussi." Il ajoutait: Voyez ailleurs, voyez aux Eboulements; là, les gens sont éclairés, ils vont suivre le clergé. Aveugles que vous êtes, *débouchez-vous* les oreilles, ouvrez les yeux et levez le bandeau qui les couvre, en conscience vous devez le faire. On verra après l'élection si vous aimez vos prêtres, si vous aimez à les suivre."

DENIS HARVEY, cultivateur, de la Malbaie, dit: Environ huit jours avant la votation, j'ai eu une conversation au sujet de l'élection avec M. Doucet, curé de la Malbaie. J'avais entendu dire que si on votait pour M. Tremblay, dans deux ans, il n'y aurait plus de religion, et j'étais allé le consulter là-dessus. Je lui ai dit que M. Tremblay était un honnête homme, et que je ne croyais pas qu'il y eût de péché, même *veniel* de voter pour lui. Il m'a répondu: "Oui, M. Tremblay est un honnête homme, c'est mon ami, je l'estime, c'est un bon garçon et un bon membre, mais *c'est dommage qu'il soit de ce parti-là*." Il m'a parlé ensuite de la cabale électorale. "C'est curieux comme les gens s'excitent à propos d'élection, me dit-il, moi je ne m'excite pas et je reste tranquille. Dimanche prochain, je vais leur lire le mandement, et ensuite, *s'ils veulent se perdre, ils se perdront*."

ALEXIS GAGNON, cultivateur, de St. Fidèle, dit que s'il s'est abstenu de voter, c'est parce qu'il a vu le clergé en masse contre le parti libéral:

Un dimanche, le curé de St. Fidèle, M. W. Tremblay, nous a lu le mandement, dit-il, je me rappelle qu'il a terminé en disant: "Connaissant comme je connais ce qui se passe, si je votais pour le parti du libéralisme, je croirais commettre un péché."

Et d'après ce que m'a dit le curé, dans une conversation subséquente que j'ai eue avec lui, j'ai compris qu'il valait mieux pour moi ne pas voter.

ADOLPHE GIRARD, rentier, de la Baie St. Paul, ne se rappelle que des *gros mots*, que le curé Sirois a prononcés en chaire à l'adresse du parti libéral, durant la lutte électorale. "Il a parlé, dit-il, de serpents venimeux, de *faux Christs*, de *faux prophètes*, d'*échafauds* sur lesquels les libéraux feraient monter les prêtres; du sang des prêtres dans lequel désiraient marcher les libéraux, etc."

"Jurez-vous, lui dit-on, que le curé a dit que le parti libéral et ceux qui venaient parler pour ce parti étaient de *faux Christs*?"

"Oui, répond le témoin, j'ai compris cela et j'ai compris comme il faut. Quand j'ai dit précédemment que le curé nous a affirmé que le parti libéral voulait marcher dans le sang des prêtres, j'ai rapporté les propres paroles du curé. Suivant moi, ces sermons ont fait perdre à M. Tremblay depuis cent à cent trente voix. Adolphe Martel m'a dit à moi-même qu'il avait voté pour M. Langevin à cause du curé. Napoléon Potvin m'a dit qu'il n'avait pas voté du tout pour la même raison. Ainsi d'un grand nombre d'autres."

EMILIEN BOUCHARD, cultivateur de St. Fidèle, a compris que celui qui votait pour le parti libéral, commettait un péché grave, que celui même qui mourrait en cet état là, n'aurait pas les secours du prêtre.

FRANÇOIS TURGEON, cultivateur, Baie St. Paul, ne se rappelle bien au sujet du célèbre sermon du curé Sirois, que des paroles suivantes: "Celui qui voterait pour le parti libéral, serait regardé comme un mauvais catholique." J'ai compris, dit-il, qu'il serait regardé par lui et les prêtres comme un mauvais catholique.

Le témoignage de l'ex-membre, M. P. A. Tremblay, est de même nature que les autres. En voici les parties les plus saillantes :

Aux Eboulements, l'hon. M. Cauchon ayant mis en doute l'assertion que M. Langevin était le candidat du clergé, M. le vicaire Gosselin est intervenu en s'adressant à l'auditoire par le guichet d'une lucarne du presbytère et a affirmé en présence de M. Langevin et de M. Tarte qu'il était certain que M. Langevin avait l'appui de tous les curés du comté. Il ajoutait que bien qu'il n'eût pas vu personnellement le Rév. M. Doucet, curé de la Malbaie, et un autre curé dont je ne me rappelle pas bien le nom, il savait lui, M. Gosselin, à n'en pouvoir douter, que ces deux curés étaient aussi pour M. Langevin. Mon adversaire parlait dans le moment, autant que je puis me rappeler, d'une résolution passée par le clergé du comté l'invitant à se présenter en lui promettant son appui.

A l'assemblée de St. Siméon, ouvrant son habit, M. Langevin montrait la décoration dont il avait été honoré par notre St. Père le Pape, faisant remarquer qu'après avoir reçu une telle marque d'honneur les électeurs devaient avoir une entière confiance en lui.

Après le seize janvier, quand je suis retourné à la Baie St. Paul, plusieurs de mes principaux partisans m'ont dit à moi-même qu'ils ne pouvaient plus voter pour moi, après avoir entendu le sermon du curé le seize janvier.

Si je n'avais pas lu des lettres provenant de prêtres éminents que j'ai pour amis, je suis sous l'impression que j'aurais été de six à huit cents voix en minorité, tant les électeurs m'ont paru effrayés des sermons de leurs curés.

ELZÉAR DANAIS, de la Baie St. Paul, est convaincu que les sermons de M. Sirois ont fait perdre plus de cent cinquante voix à M. Tremblay.

DOMINIQUE DUCHÈNE, journalier, de St. Urbain, parle ainsi de l'intervention du curé de la paroisse en faveur de M. Langevin :

Le seize janvier, le curé disait du haut de la chaire : qu'au lieu de suivre de bons enseignements, les gens de la Décharge suivaient l'opinion du Grand-Prêtre de la Décharge, expression reçue pour qualifier l'Évêque Gilbert, un des partisans de M. Tremblay. "Cependant, ajoutait-il, ce n'est pas me récompenser du bien que je vous ai donné à semer au printemps. Quand vous êtes malades, vous savez bien me trouver, et vous ne recourez pas alors aux avis du Grand-Prêtre de la Décharge."

Il terminait en disant que le clergé du comté s'était réuni pour choisir l'homme qu'il fallait au comté. C'était M. Langevin.

Voici maintenant un partisan même du défendeur, un témoignage assez compromettant, toujours sur l'influente intervention du curé de la Baie St. Paul, c'est celui de M. Maurice Bouchard, avocat, Baie St. Paul.

"J'ai assisté, dit-il, au sermon prononcé le seize janvier, dans l'église de la Baie St. Paul, par le curé Sirois. Il a parlé des communistes (condottieri en Italie), qui constituent la branche la plus avancée du libéralisme. Il a dit qu'il n'y avait pas de libéraux de cette branche-là, dans la Baie St. Paul; qu'il n'y en avait seulement qu'un petit noyau dans les grandes villes comme Montréal et Québec. Que ces gens-là commençaient par attaquer la religion et finissaient par attaquer la propriété. Qu'il fallait se défier du libéralisme en général et de ceux qui venaient nous implanter leurs opinions, sous des dehors hypocrites. J'ai compris qu'il parlait de ceux qui venaient alors parler aux électeurs dans le comté. Ce sermon, d'après mon opinion, a décidé en faveur de M. Langevin, des indifférents qui ne désiraient pas voter.

Pour détruire ce que tous ces témoignages sur l'influence induite ont d'indiscutable, la défense ne fait comparaitre que des ivrognes, des gens perdus de réputation, ce sont là ses artisans acharnés. Cependant, les dépositions de ces gens-là ne servent qu'à la compromettre davantage.

SÉRAPHIN VILLENEUVE essayait de faire entendre qu'un des principaux témoins de la poursuite, Séraphin Lajoie, est un malotrus, un homme dont il ne faut pas accepter comme vraie la déposition, que c'est même un voleur, bien qu'il ne lui ait pas volé une épingle, et qu'il n'est pas fiable.

Les avocats de la poursuite le transquestionnent :

Q—Qu'entendez-vous exprimer quand vous dites que Séraphin Lajoie n'est pas fiable ?

R—J'entends qu'il faut le suivre pour lui faire faire ce qu'on a besoin.

Q—Jurez-vous que vous-même, vous faites toujours ce que vous avez promis ?

R—Je le fais quand je peux le faire; il y a des fois qu'on promet des choses et quand on est *dévisagé*, on ne peut pas les faire.

Par *dévisagé*, j'entends, quand je suis trompé par des gens qui m'ont promis de l'argent.

Il m'est arrivé de *dévisager* ainsi de mes créanciers, c'est-à-dire de ne pas les satisfaire parce que j'étais *dévisagé* moi-même.

Q—Veuillez citer quelques-uns des cas dans lesquels Séra. h'in Lajoie a montré qu'il n'était pas un homme fiable ?

Q—Nommez quelques-uns de ceux à qui vous avez entendu dire cela ?

R—Je l'ai entendu dire à cinquante ou soixante personnes, je ne puis les nommer toutes.

Q—Nommez en quelques-unes.

R—Je n'ai pas remarqué leurs noms, il y en avait trop.

Je prends de la boisson quelquefois, et je m'enivre quand ça adonne, mais ça adonne pas souvent. J'ai pris un coup *aujourd'hui* et j'en prends tous les jours. J'ai pris un coup *ce matin* et j'en ai pris un avant *d'entrer ici pour rendre mon témoignage*. Le coup que j'ai pris avant d'entrer ici, je l'ai pris chez M. Perrault.

J'ai pris un autre coup ce matin, tard, chez M. Barthélemi Bouchard. Les coups que j'ai pris étaient des *petits coups de canadiens*, c'est-à-dire environ deux bouts de doigt dans le verre. Je puis en porter bien davantage. C'est bien rare que je ne prenne pas trois coups pareils tous les jours.

J'étais pour M. Langevin.

J'étais à l'église de St. Hilarion lors d'un sermon que le curé a prononcé sur l'élection. Ce sermon était joliment fort contre les rouges. J'ai trouvé le sermon si fort que cela m'a fait deuil et je suis sorti de l'église. J'avais aussi une occasion, car mon cheval était dehors et j'étais parti depuis le matin. Si j'eusse été de la paroisse, je serais sorti plus vite. Après que j'ai été sorti, j'ai reproché aux rouges de la place de n'être pas tous sortis et d'être des lâches, car je pense que s'ils étaient sortis, cela aurait tranquilisé le curé. Je marchais pour M. Kane; on pensait toujours qu'il se présenterait. J'étais bleu alors, je l'ai toujours été.

SPECIMEN DE JOURNALISME CANADIEN.

Il y a quelque temps, nous reproduisions un article du *Pionnier de Sherbrooke* qui donnait une idée du journalisme canadien, tel qu'exercé par une bonne partie de notre presse. Nous exhibons aujourd'hui un nouveau spécimen, et, cette fois, nous le tirons du *Courrier de St. Hyacinthe* :

Le sansculotte Buies vient encore de faire des malpropretés dans son *Réveil*. Il n'y a pas longtemps, il lançait un article contre le vénérable évêque de Montréal, et méritait par là le mépris des gens qui ont du caractère. Ses propres amis l'avaient désapprouvé et, à l'exception du *Witness*, ils lui avaient soufflé à l'oreille qu'il était pour eux compromettant.

Mais le *Réveil* a des instincts farouches et un appétit vorace; il lui faut de temps à autre déchirer à belles dents un prêtre ou un évêque. S'il lui fallait se nourrir de petits crevés de son espèce, il n'aurait pas sa raison d'être et il ne tient à la vie qu'à condition de manger une chair succulente.

Cette fois le *Réveil* cite quelques paroles d'un sermon qu'aurait fait M. C. Poulin, curé de St. Dominique, le 30 juillet dernier. Il tient ses renseignements d'un ami de sa feuille, ami qu'il ne nomme pas et qui sans doute ne tient pas à être nommé. Ce n'est pas tout le monde

qui voudrait passer pour ami de ce journal et ceux qui le sont se cachent, afin d'être admis dans la bonne société. Quel est donc l'esprit lumineux qui a fourni les renseignements ? Serait-ce un ange ? Il y a les bons et les mauvais anges ; cet ami de M. Buies (*Le Courrier* nous appelle monsieur, cette fois : hum ! hum !) doit appartenir à cette dernière catégorie. Alors ce serait un ange à lier.

L'anecdote de M. Buies est tellement absurde que nous sommes certain à l'avance que le curé Poulin n'a jamais prononcé de semblables paroles et la dernière remarque de notre confrère (*) n'est ni plus ni moins qu'une impertinence et une injure aux braves habitants de St. Dominique.

Nous croyons que l'ami du *Réveil* n'a pas été heureux dans les informations qu'il a données, et il suffit pour nous de citer les paroles exaspérées de ce journal et faire voir son manque de savoir-vivre pour nous dispenser de faire aucune réflexion.

Nous sommes convaincu que les bons catholiques de St. Dominique regretteront ces attaques contre leur respectable curé et repudieront la conduite de celui qui a jugé à propos de conseiller à M. Buies d'insulter M. Poulin et les prêtres en général.

Et voilà des gens qui veulent former un congrès de journalistes !

(*) De notre confrère ! nous protestons. Que le *Courrier* déverse sur nous toutes les injures possibles, mais qu'il ne nous appelle pas son confrère.

LE CONGRÈS ET LE PRÉSIDENT.

Le principal problème à résoudre dans l'organisation d'un gouvernement, c'est de combiner les pouvoirs de telle sorte qu'aucun d'eux ne puisse parvenir à exercer une autorité exclusive ou tyrannique. Si l'on fait abstraction du pouvoir judiciaire, dont les empiètements sont rares, il reste le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, qui s'observent constamment d'un œil jaloux et sont souvent disposés à se disputer le terrain. Il ne faut jamais oublier que la souveraineté réside dans la nation elle-même. C'est le principe auquel on doit toujours revenir pour déterminer exactement la part qui revient à chacun dans la représentation de cette souveraineté.

Si l'Angleterre est considérée depuis longtemps comme un pays libre, malgré la forme monarchique de son gouvernement, c'est parce que le peuple a toujours su y revendiquer le droit de s'assembler et de délibérer sur les affaires publiques ; c'est enfin parce que le Parlement a su affirmer sa supériorité à l'égard du pouvoir royal. En France, on s'est toujours défié des assemblées populaires, on a toujours mis des entraves à la presse, et le pouvoir exécutif semble avoir une tendance naturelle à dominer l'autorité législative. C'est pourquoi la liberté s'y acclimaté avec tant de peine. Les États-Unis sont un pays constitué d'une manière vraiment démocratique, et ce qui le prouve, c'est que la liberté de réunion et la liberté de la presse y sont de droit commun. Il n'a jamais été question de mettre le moindre obstacle à l'une ni à l'autre, et la seule tentative faite, il y a deux ou trois ans, de soumettre en certains cas le délit de diffamation commis dans un Etat à la juridiction des cours d'un autre Etat ou du district fédéral a soulevé une indignation générale. Enfin nul ne fait difficulté d'admettre que l'autorité présidentielle est subordonnée à celle du Congrès, quoique la Constitution n'ait établi aucune règle précise à cet égard.

Ceux qui ont rédigé la constitution des États-Unis étaient partagés entre le système monarchique anglais et la république. Les partisans de ce dernier régime l'ont emporté faiblement, et le pacte fondamental a donné au président des prérogatives assez fortement accentuées. Mais le senti-

ment républicain s'est développé et fortifié dans la population qui a toujours surveillé d'un œil jaloux les actes et les tentatives de son magistrat suprême. Soit que les choix faits par le peuple pour ces importantes fonctions aient toujours été suffisamment judicieux, soit que l'exercice d'un pouvoir monarchique répugne décidément aux goûts et à la raison du public américain, il ne s'est pas trouvé un seul homme parmi tous les présidents des États-Unis qui ait tenté de retenir illégalement le pouvoir ou de le transformer en royauté. Celui qui a manifesté les dispositions les plus énergiques et la volonté la plus dictatoriale est Jackson. Mais, s'il a pu outrepasser quelquefois les limites de la légalité, on n'a jamais eu à craindre aucune usurpation sérieuse de sa part. Ce n'est pas contre le Congrès qu'il a déployé toute sa vigueur, c'est contre une oligarchie financière qui menaçait d'asservir le pays ; c'est aussi contre la Caroline du Sud qui s'essayait à la sécession dès 1832, pour échapper à un tarif douanier qu'elle jugeait excessif. Après Jackson, le président qui a montré le plus d'obstination personnelle est Johnson. Mais quoiqu'il se soit rendu parfois ridicule par ses prétentions à faire prévaloir sa politique et à sauver la Constitution, on ne peut lui reprocher aucune tentative tyrannique bien redoutable. Il a fait constamment de l'opposition au Congrès, et bien que dans cette lutte les torts ne fussent pas toujours de son côté, il y a perdu sa popularité, parce que la nation est habituée à voir dans ses représentants les défenseurs naturels de ses droits et de son autorité.

C'est ce que M. Grant a fort bien compris quand il est arrivé à la présidence. Il a reconnu que le Congrès avait mission de faire les lois, que le président n'avait que celle de les appliquer, et que la subordination du pouvoir exécutif au pouvoir législatif était hors de contestation. Cette subordination ne doit cependant pas être considérée comme absolue, puisque la Constitution ordonne au président de faire des recommandations au Congrès, et l'investit du droit de veto, qui équivaut à une certaine part du pouvoir législatif. M. Grant a eu le bon esprit de n'en pas abuser comme son prédécesseur : mais il n'a pas renoncé non plus à élever la voix quand les circonstances paraissent l'exiger. Il l'a surtout montré lorsqu'il a envoyé ses deux derniers Messages, à l'occasion du bill sur les rivières et les havres et du bill sur le budget diplomatique et consulaire. Le premier de ces bills est surtout remarquable en ce qu'il met en lumière une nouvelle palinodie des démocrates. Ce parti professait autrefois la doctrine suivant laquelle le gouvernement fédéral doit s'occuper exclusivement de travaux d'utilité nationale, et nulle entreprise d'intérêt purement local ne doit être soutenue aux frais des États-Unis. C'était une doctrine parfaitement orthodoxe et qu'on a souvent opposée au favoritisme dont le parti whig se rendait trop souvent coupable. Autre temps, autres mœurs. La Chambre démocrate a pris l'initiative du bill sur les dépenses à faire pour les havres et les rivières, et parmi ces dépenses il y en a une grande partie qui ne peuvent profiter qu'à des régions circonscrites et à des localités particulières. C'est M. Grant qui en fait la remarque dans son Message et qui donne à la Chambre une leçon d'économie et d'orthodoxie démocratique. Il aurait frappé le bill de son veto si toutes les dépenses indiquées étaient obligatoires, et s'il n'avait la faculté de pourvoir seulement aux travaux d'utilité vraiment générale.

Dans le Message relatif au budget diplomatique et consulaire, le Président a déclaré avec raison qu'il s'opposerait à tout empiètement sur ses prérogatives constitutionnelles, et cette déclaration était provoquée par une phrase du bill qui semble contenir un ordre direct du Congrès aux agents extérieurs des États-Unis. Ces agents, comme tous les autres fonctionnaires du gouvernement, n'ont d'ordres à recevoir que du Président ou de leurs supérieurs hiérarchiques. C'est un principe administratif que M. Grant a fort bien fait de rappeler au Congrès. Mais nous devons dire que les éco-

nomie réalisées par la nouvelle loi dans le service diplomatique paraissent être convenables, et qu'elles pourraient même être poussées beaucoup plus loin sans le moindre inconvénient. Nous partageons volontiers l'opinion du *Herald* qui disait dernièrement qu'un seul ministre résidant à Paris ou à Genève devrait suffire aux Etats-Unis pour toute l'Europe continentale. On en viendra probablement à cela, à moins qu'on ne réduise toute la diplomatie à un simple service consulaire, ce qui vaudrait encore mieux. Le perfectionnement gouvernemental consiste surtout à simplifier et à économiser. Le pouvoir exécutif, abandonné à lui-même et au désir naturel d'accroître sa sphère d'action, serait trop souvent tenté de violer cette règle républicaine. Le pouvoir législatif doit la lui rappeler sévèrement, au nom des contribuables. Mais il arrive quelquefois qu'il l'oublie lui-même et que c'est l'exécutif qui le remet sur la voie. C'est ce que nous avons vu pendant la dernière session du Congrès. Les deux pouvoirs risqueraient souvent de s'égarer de concert s'ils n'étaient rigoureusement surveillés et rappelés à l'ordre par l'opinion publique, qui trouve dans la presse son expression constante et régulière.

Message Franco-Américain.

L'ESPAGNE ET LA LIBERTÉ.

(Suite et fin.)

VI

C'était à cet excès de misère que Dieu, dans sa miséricorde, attendait la pauvre victime pour lui restituer, d'abord par un grand, un sublime effort, puis petit à petit, à travers mille épreuves, mille contradictions, mille secousses, la vie, l'honneur et peut-être l'avenir. Écoutons Lacordaire la dernière fois qu'il ait parlé dans une chaire de Paris : "Depuis Philippe II, la chrétienté d'Espagne, frappée de mort par le despotisme de ce monarque célèbre, n'avait pas pu se relever : elle était couchée par terre comme un arbre qui ne peut plus produire une végétation jeune et forte, mais qu'ombragent encore son antique gloire et sa puissante ramure. Il plut à Napoléon de se l'attribuer en vertu de ce que les conquérants appellent le droit de conquête..... Ce fut une guerre de géants. L'Espagne eut l'honneur insigne d'être la première cause de la ruine de cet homme et de la délivrance du monde."

Depuis ce glorieux réveil, le peuple espagnol a commencé à vivre. Mais c'est tout, et ce n'est pas assez. Ce qui peut suffire pour vivre ne suffit pas pour guérir. Il languit, il se débat dans les étrointes laborieuses et capricieuses d'une crise infiniment trop prolongée, qui peut être le signal d'une convalescence comme aussi d'une rechute mortelle.

Du reste, ce qui étonne, ce n'est pas le désordre, la discorde, la faiblesse des honnêtes gens, le trouble des esprits qui se manifeste si généralement. Ce qui étonne, c'est qu'il reste encore un atome de bon sens, d'énergie, d'humanité, mais surtout de religion et de respect, dans un pays qui, pendant plus de quatre siècles, a été gouverné comme il l'a été. Or, il lui en reste, et beaucoup. Tous les voyageurs qui ont un peu fréquenté le peuple espagnol sont unanimes à reconnaître qu'il est foncièrement bon, courtois, affable, hospitalier, plein de grâce et de dignité naturelle, mais surtout qu'il est sobre, frugal et fier. Le venin de la tyrannie n'a point atteint

chez lui, comme en Orient, les sources de la vie. Les peuples chrétiens, même dépouillés de vie publique, conservent un fond de pureté, de probité, de bonté que les peuples païens ne connaissent pas. Loin d'être alourdi ou hébété par l'oppression séculaire, l'Espagnol est resté fort, agile, avisé, beaucoup plus laborieux qu'on ne le suppose, et au besoin infatigable. Je parle surtout des campagnes, dont les habitants forment presque partout un contraste si frappant avec les oisifs turbulents des villes.

Mais ce peuple se guérira-t-il jamais de l'infirmité sociale, de l'incapacité politique que lui a instillée l'absolutisme monarchique et religieux ? On ne sait. Il faut l'espérer avec toute la ferveur de la charité chrétienne et de la fraternité libérale : mais nul n'oserait l'affirmer. Que peut-on attendre d'une nation à qui ses rois ont désappris, pendant dix générations, la connaissance de ses droits et ses devoirs, dont ils ont engourdi, endormi et enfin étouffé la virilité naturelle ? Il y a des peuples qui se relèvent : l'Espagne mérite à coup sûr d'être de ceux-là par ses vertus comme par ses malheurs. Mais il en est d'autres qui succombent sans retour, non-seulement après une catastrophe violente, mais à la suite d'une lente et incurable décadence. Ce qu'il faut reconnaître, c'est que, en général, les peuples sont d'autant plus violents, plus déraisonnables à leur réveil, qu'ils ont été plus écrasés, plus humiliés par une longue oppression étrangère ou indigène : l'Italie, l'Espagne, l'Autriche contemporaine sont là pour le démontrer. Sans absoudre aucun de leurs excès ou de leurs crimes, il faut bien reconnaître que la responsabilité en retombe avant tout sur ceux qui, au mépris de la tradition chrétienne comme des droits de l'humanité, ont sacrifié l'âme des nations au monstrueux égoïsme, à l'aveugle omnipotence de leurs maîtres. Je ne dis pas cela pour la Révolution française, qui, telle qu'elle s'est faite, au lieu de rester telle qu'elle pouvait et devait se faire, a de beaucoup dépassé et effacé par ses forfaits et ses folies tous les forfaits et tous les abus du régime qui l'avait précédée et enfantée.

Je dois aller en passant au-devant d'une objection qui me sera faite tacitement ou publiquement par des amis ou des ennemis. Quelle a été la part du catholicisme dans les destinées récentes et funèbres de l'Espagne ?

On ne me soupçonnera pas, j'imagine, de vouloir imiter la tourbe des écrivains protestants et révolutionnaires, en rendant le catholicisme seul responsable de la décadence et de la mort de l'Espagne. C'est là, comme je l'ai déjà dit ici même, pour tout vrai catholique un blasphème ; de plus, pour tout homme qui connaît tant soit peu l'histoire, c'est une absurdité. A l'époque glorieuse et féconde dont j'ai esquissé quelques traits, le catholicisme était la religion de l'Espagne, et même sa seule religion, tout comme plus tard. Il n'y avait donc aucune incompatibilité entre le mâle et libre génie du peuple espagnol et sa foi religieuse. Loin de là, il est certain qu'il a puisé dans cette foi une ardeur et une énergie sans rivales. Mais je reconnais sans détour que l'alliance trop intime de l'église avec la monarchie absolue, sous la maison d'Autriche et depuis, n'a pas été étrangère à la catastrophe la plus triste et la plus étrange de l'histoire moderne. Nul ne peut mesurer la différence qui eût séparé l'Espagne telle qu'elle est devenue de l'Espagne telle qu'elle aurait pu être, si le clergé espagnol était resté fidèle aux traditions d'indépendance et de liberté qu'il tenait de son origine et de son passé. Si seulement il avait su se tenir un peu à l'écart, et, sans essayer d'une résistance ouverte à la révolution monarchique, s'il avait moins contribué, moins adhéré, moins applaudi aux envahissements de la royauté absolue, il aurait maintenu au cœur de cette grande et chère Espagne un foyer de dignité, de bon sens et de sagesse qui l'eût très-probablement préservée des excès si opposés où elle s'est laissée successivement entraîner, de ses courses effrénées à la recherche de la licence, et des orages qui ont remplacé la stagnation putride de son ancien régime. Une neutralité politique tant soit peu

mesurée, surtout depuis la restauration de 1814 et sous le règne déplorable de Ferdinand VII, eût, en outre, préservé le clergé lui-même des animosités si violentes et si injustes dont il est maintenant l'objet. L'église paye toujours la rançon de sa solidarité apparente ou réelle avec les faiblesses, les bassesses, les iniquités, les embarras mêmes du pouvoir laïque. Cela s'est toujours vu, cela se verra toujours. Comment en aurait-il été autrement en Espagne ? Ceci soit dit pour expliquer, mais nullement pour justifier les exactions, les spoliations, les persécutions dont le clergé est victime en Espagne depuis plus de trente ans. Non-seulement je les réprouve et les flétris de toute mon âme, mais j'y vois l'obstacle le plus redoutable à l'introduction d'une liberté modérée, comme à la guérison des plaies toujours si nombreuses et si saignantes de cette pauvre nation.

Nous ne sortons pas de notre thèse antérieure en attribuant la plus grande part dans les misères actuelles et les périls futurs de l'Espagne au règne odieux et repoussant de Ferdinand VII. Pourquoi faut-il que, après cet effort héroïque, cette lutte gigantesque de 1808 à 1814, le peuple espagnol, délivré de l'usurpation étrangère, n'ait trouvé dans le souverain indigène pour lequel il avait prodigué son sang qu'un des plus misérables échantillons de la royauté qu'il ait jamais été donné à l'homme de contempler ? Dépourvu de toutes les vertus de la glorieuse maison de France, dont il avait l'honneur de descendre, il se montra par son ingratitude, par sa fourberie, par sa cruauté, au-dessous même des princes les moins recommandables de la maison d'Autriche. Jetons un voile sur ce règne de vingt ans et sur cette expédition d'Espagne, qui, bien que conçue par le patriotisme élevé de Chateaubriand et conduite par un prince aussi éclairé et aussi modéré que M. le duc d'Angoulême, ne valut à l'Espagne aucun des bienfaits, aucun des enseignements que devait lui offrir l'exemple salutaire de la France et de la Charte donnée par Louis XVIII.

Mais qui pourrait rester aveugle en présence du coup étrange frappé par la Providence lorsqu'elle a permis que ce roi, rétabli dans son abominable autocratie de *roy neto* par les vœux et l'appui de toute l'Europe absolutiste, fût précisément celui qui, par un acte de cette omnipotence monarchique, ait jeté l'Espagne entre les bras de la Révolution ?

Comment aussi ne pas être stupéfait de l'illusion de certains légitimistes, qui mettent sur la même ligne le droit, le vieux droit historique et indiscutable de M. le comte de Chambord, et celui du frère de Ferdinand VII ? Qui peut nier que la succession féminine, à la différence radicale de la loi salique en France, ne fût le droit national et la tradition constante de l'Espagne ? C'est par là que la maison de Habsbourg, et après elle la maison de Bourbon, étaient l'une comme l'autre, arrivées à la possession de la couronne. Philippe V avait cru pouvoir, par un acte de son autocratie monarchique, de son pouvoir indivisible et illimité, abolir la succession féminine pour établir la loi salique comme en France. Par un acte absolument semblable et tout aussi légitime, si le premier l'était, son petit-fils, Ferdinand VII, crut devoir rétablir la succession féminine au profit de sa fille et léguer la régence à sa veuve. Quoi de commun, encore une fois, entre ce droit successif, plus d'une fois modifié par le caprice d'une série de despotes, et le droit antique, incontestable, immuable depuis la fondation de la royauté française, par lequel l'aîné de la race capétienne réclamait le trône de ses pères ?

Isabelle représentait à vrai dire le droit ancien, le vrai droit espagnol ; et son compétiteur don Carlos représentait un droit nouveau, uniquement né de l'omnipotence monarchique. Mais, par un singulier caprice du sort, le droit ancien, personnifié dans Isabelle, a été servi par les idées et les intérêts modernes, tandis que le droit nouveau, que personnifiait don Carlos, avait pour appui toutes les passions surannées et rétrogrades, tous les intérêts et toutes les sym-

pathies de l'absolutisme, tous les partisans du despotisme spirituel et temporel, en Espagne comme en Europe. N'oublions pas toutefois que ce prince sut identifier avec sa cause l'excellente cause des *fueros*, ou des libertés provinciales et municipales de la Navarre et des provinces basques, les seules où elles eussent été épargnées par ses ancêtres, les seules aussi qui lui prêtèrent, sous le grand Zumala-Carréguay, un appui sérieux et constant.

La cause d'Isabelle ayant triomphé, et cette souveraine ayant régné de nom ou de fait pendant trente-cinq ans, comment et pourquoi est-elle tombée ? Certes, on ne me condamnera pas à dresser un acte d'accusation contre cette majesté déchue ; personne d'ailleurs ne voudrait surmonter la fatigue ou le dégoût qu'inspire cette longue série d'intrigues de palais, d'émeutes et de conspirations militaires qui constituent l'histoire de ce règne trop prolongé. Je ne veux relever que deux faits incontestés.

A coup sûr, ce n'est pas la réaction des idées ou des principes absolutistes représentés par son père ou son oncle qui l'a précipitée du trône. D'un autre côté, quelles qu'aient été ses fautes politiques, quelles que soient l'indignité et surtout l'ingratitude des chefs militaires qui l'ont renversée, elle n'eût point perdu sa couronne si sa conduite inconsidérée n'avait opéré contre elle dans le cœur de son peuple une révolution morale bien avant que la révolution politique n'ait eu la moindre chance de réussir. Le crime de ses anciens favoris, des généraux qu'elle avait comblés de grades et de dignités fort peu mérités, avant de les voir sacrifier leurs jalousies pour se liguier contre elle, ce crime ignoble ne suffit pas pour l'absoudre ou la justifier. En revanche, où trouver la moindre trace de cet *héroïsme* que nos révolutionnaires vantent à l'envi chez les conspirateurs espagnols ? Comment admirer les exploits d'une insurrection qui ne rencontre pas d'adversaires, et où sauf l'intègre et généreux Pavia, marquis de Novaliches, personne ne semble avoir songé à lui tenir tête ? C'est assez dire qu'une âme honnête ne saurait partager à aucun degré le risible enthousiasme que cette victoire sans périls a excité dans les rangs de la démocratie européenne, ni surtout applaudir, entre tant d'autres étourderies, à ces avancements en masse, à ces promotions décernées sans distinction à tous les officiers, sous-officiers et caporaux d'une armée, avec la certitude de faire hausser les épaules à tous les hommes de sens et de cœur qui ont le moindre souci de la discipline et de l'honneur militaire. Certes, il faut savoir rendre justice même à ceux qui méritent le moins d'indulgence, et reconnaître la modération relative de la dernière révolution espagnole. Désarmée, comme l'avait été celle de 1848 chez nous, par l'absence de toute résistance, elle s'est abstenue en général, et sauf les honteuses exceptions que nous signalerons plus loin, de toute violence contre les personnes et les propriétés, de toutes représailles odieuses contre des personnages impopulaires. Mais comment excuser, même devant le tribunal le plus indulgent, l'incroyable légèreté de ceux qui condamnent à osciller entre la république et la dictature un pays où il semble n'exister ni républicains intelligents et convaincus, ni dictateur naturel ou probable ?

Ce qu'il faut déplorer surtout, au point de vue politique, c'est que, en sacrifiant la reine, on ait proscrit sa race entière, ce qu'on ait encore une fois, comme la France en 1830, sans raison et sans prétexte, bouleversé l'ordre de succession stipulé par la loi et reconnu par la nation. Les trop rares survivants de cette grande époque, j'entends tous ceux qui ont eu une voix ou une action prépondérante dans la révolution de juillet, reconnaissent maintenant, j'en suis sûr, que malgré la provocation inexcusable des ordonnances de juillet, malgré les glorieux services rendus par le roi Louis-Philippe, sa famille et son gouvernement, à la liberté, à l'honneur et à la fortune de la France, il aurait mille fois mieux valu fonder le triomphe de la liberté sur le respect de la loi comme de la foi jurée, et puisqu'on voulait maintenir la royauté, ne pas déroger en la

maintenant au vieux droit, à l'ordre naturel et légitime comme à la tradition nationale.

Mais ne parlons plus de la France. En nous renfermant dans la sphère des intérêts espagnols, on peut encore espérer, malgré de bien sombres horizons, que si l'Espagne, consultée librement et loyalement sur le gouvernement qu'elle préfère, se prononce pour la royauté plutôt que pour la république, elle n'acceptera qu'une royauté limitée, constitutionnelle et parlementaire, comme toutes celles qui subsistent en Europe, et que le titulaire de cette royauté sera un prince de la maison de Bourbon. Ainsi serait épargnée à l'Europe la honte de voir disparaître du dernier des trônes qu'elle a occupés, cette race la plus ancienne, la plus illustre à coup sûr, et la moins coupable de toutes celles qui ont régné sur les hommes. "Sans doute, comme l'a si noblement dit M. de Maistre, elle devait quelque chose à l'inévitable justice, mais je crois qu'elle a payé."

Quoi qu'il arrive, demandons à Dieu que, pour ne pas trop nous ressembler, l'Espagne demeure à jamais préservée de tout pouvoir qui, tout en maintenant ou en rétablissant l'ordre, serait d'origine, de nom ou d'apparence assez révolutionnaire pour se dispenser d'être libéral.

COMTE DE MONTALEMBERT.

LA CROIX ET LE CROISSANT.

Depuis la guerre de Crimée, qui date aujourd'hui de plus de vingt ans, et qui fut la première grande guerre européenne que l'on eût vue depuis 1815, une puissance nouvelle a pris sa place au rang des grandes nations : nous voulons dire l'Italie. Ce fût même, on se le rappelle, à l'occasion de cette guerre que l'Italie sortit de la tombe où on la croyait ensevelie, et vint s'asseoir dans le conseil des puissances, qui jusque-là paraissaient l'ignorer. Le hardi Cavour envoya un contingent italien prendre part à la croisade occidentale ; c'était peu, mais c'était le drapeau qui se montrait. Puis, quand la paix fut conclue et que le traité de Paris eût réglé le sort d'Orient et les alliances de l'Occident, ce fut encore Cavour qui souleva dans le congrès la question brûlante de l'indépendance italienne. L'Autriche refusa d'accepter la discussion, car l'Italie était encore pour elle une expression géographique ; mais la question n'en était pas moins soulevée, et elle devait, à travers la bonne et la mauvaise fortune, suivre son chemin jusqu'à l'accomplissement de l'unité italienne.

La position de l'Italie, au point de vue géographique, et sa situation au double point de vue politique et religieux, exige aujourd'hui que l'on tienne grand compte de l'action qu'elle peut exercer dans les affaires d'Orient. L'Italie est une puissance méditerranéenne au moins autant que la France, et elle a autant de points de contact que nous avec la Turquie, le Levant et l'Afrique. Par la Sicile, elle touche les pays musulmans de l'Afrique ; par l'Adriatique, elle touche les provinces de la Turquie d'Europe. Elle est donc, autant que la France, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, partie intéressée dans les affaires d'Orient. Ses intérêts la poussent nécessairement du côté de l'alliance occidentale, car il est plus sûr pour elle de voir Constantinople et le commandement de la Méditerranée aux mains d'une puissance comme la Turquie, qui n'a aucune ambition européenne, qu'aux mains de la Russie, qui, de là, menacerait tout l'Occident.

Ceci est le côté politique, celui qui regarde le Quirinal. A côté, il y a le côté religieux, celui qui regarde le Vatican. La cour de Rome se prononce ouvertement pour la Turquie ; la Croix défend le Croissant. Le fait, loin de nous surprendre, nous paraît au contraire très naturel et très logique. Il est d'une grande importance dans la question, car Rome dispose de plusieurs millions de catholiques dans l'Orient, et on vient de voir qu'elle leur avait donné le mot d'ordre de ne pas se mêler à l'insurrection slave.

Ce côté de la question orientale est très-intéressant à observer. Il y a toujours eu, entre le gouvernement du Sultan et celui du Pape, un point de rapprochement. Tous deux sont des gouvernements théocratiques, fondés sur la même base, vivant ou mourant du même principe. Bien que les insurgés des provinces turques soient des chrétiens, ils sont, en grande majorité, des chrétiens de la religion grecque ; ils sont des schismatiques, ce qui, aux yeux de l'Eglise, est pire que d'être d'une religion ennemie ou étrangère. Nous avons déjà fait observer plusieurs fois qu'il y avait en Turquie, sous la domination musulmane, un degré de liberté religieuse qui n'existe pas dans certains pays chrétiens. Nous ne disons pas l'égalité, nous disons la liberté. Lors de la conquête, les Turcs ont laissé aux chrétiens le choix entre embrasser la foi musulmane et devenir citoyens ou bien garder leur foi et ne jouir d'aucuns droits politiques. Or, cette condition convient mieux aux catholiques et à l'Eglise romaine, que celle qui est faite aux catholiques de Pologne et de Russie. L'Eglise catholique regarde la Russie schismatique comme une ennemie bien plus dangereuse que la Turquie musulmane. Les Turcs ne font pas de propagande ; ils laissent les différentes Eglises vivre sur leur territoire, et ils les ignorent parce qu'ils les méprisent. Il n'en est pas de même avec la Russie, qui élève papauté contre papauté, et dont le souverain est également chef de l'Eglise.

La cour de Rome aime donc beaucoup mieux avoir à traiter avec Mahomet qu'avec Pothius, avec le Sultan qu'avec le Czar. Suivant ses invariables traditions d'adresse et de prudence, elle a profité des embarras actuels de la Turquie pour faire révoquer les mesures de persécution et d'exclusion prises contre les catholiques à l'instigation de la Russie, et la Turquie, de son côté, se concilie toute l'influence que le Pape exerce sur les catholiques par des concessions qui ne lui coûtent rien. C'est néanmoins un spectacle assez curieux que de voir la Croix catholique protéger le Croissant contre la Croix grecque, et le Vatican et le Quirinal suivre la même politique.

JOHN LEMOYNE.

REVUE COMMERCIALE COMPARÉE.

D'un examen sérieux des statistiques du commerce du Canada et des Etats-Unis, pour 1875-76, il résulte la même observation, à savoir que, dans le cours de l'année fiscale qui s'est terminée le 30 juin, les importations, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, ont diminué de beaucoup, et les exportations ont suivi une marche progressive. Il n'est cependant pas tout-à-fait juste de dire que, pour les Etats-Unis, les exportations aient suivi une marche progressive. Il est vrai qu'elles ont de beaucoup moins diminué que les importations, mais elles ont diminué. Cependant, on appelle cela un succès financier, aux Etats-Unis, eu égard aux circonstances. Au point de vue commercial, en tenant compte de la crise monétaire qui sévit ici comme aux Etats-Unis depuis plus de deux ans, 1875 a donc été pour nous une année de bénédiction, puisqu'il n'y a eu de véritable diminution que dans nos importations, et que nos exportations ont été de plusieurs milliers de piastres plus considérables que les années précédentes.

Qu'aux Etats-Unis, où la production est si considérable tant au point de vue industriel qu'au point de vue agricole, les exportations aient éprouvé une notable diminution, il y a là quelque chose qui étonne et qui indique que les transactions commerciales de nos voisins ont été loin d'être florissantes ; mais qu'au Canada où la production est encore si restreinte, les exportations aient augmenté, voilà ce qui surprend et qui satisfait en même temps. On doit y reconnaître le progrès et applaudir à son succès.

Nos transactions n'ont pas été aussi considérables, l'année dernière que l'année précédente. On devait s'y attendre. C'est là la conséquence de la panique financière qui existe depuis bientôt trois ans, aux Etats-Unis comme ici. Impor-

tations et exportations comprises, nos transactions se sont élevées l'année dernière à \$175,356,366. Elles avaient été de \$197,505,636 en 1874, et de \$217,500,000 en 1873.

Les transactions des Etats-Unis étaient de \$1,073,132,789, tandis qu'elles avaient été de \$1,200,000,000 en 1874, et de \$1,320,530,063 en 1873.

En revanche, nos importations ne diminuaient en 1874 que de \$3,456,626, tandis qu'on constatait en 1875 une diminution de \$24,562,125. Nos exportations s'élevèrent à \$80,299,834 l'année dernière, et elles n'étaient que de \$77,886,979 l'année précédente.

Aux Etats-Unis, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les exportations ne diminuaient pas, il est vrai, dans une proportion égale à celle des importations, mais elles étaient cependant de beaucoup moins considérables que celles des années précédentes. Ainsi, les exportations ont été aux Etats-Unis, l'année dernière, de \$596,654,531, et elles étaient en 1874 de \$605,574,853, c'est-à-dire qu'elles diminuaient de \$9,015,322.

Les importations aux Etats-Unis diminuaient dans une proportion plus grande encore. Elles étaient de \$563,906,153 en 1874, et ne s'élevaient en 1875 qu'à \$476,468,258. Elles diminuaient donc de \$77,487,895.

Nos importations diminuent et nos exportations augmentent considérablement depuis 1875 ; les affaires en général ne tarderont pas à en ressentir l'effet. C'est un excellent présage, et notre avenir commercial semble devenir plus riant.

L'AVENIR DE LA RÉPUBLIQUE EN ESPAGNE.

Les peuples de l'Europe savent qu'ils n'ont rien à redouter pour leur indépendance de l'établissement définitif du gouvernement républicain en France. Mais si, plus tard, le spectacle de la nation française, régénérée par la République, réformant pacifiquement ses Codes, son administration, donnant par la paix et la sécurité, par l'ordre et la liberté, un puissant essor à son agriculture, à son industrie, à son commerce et à sa navigation, assurant par tout cela la prospérité matérielle de tous les citoyens, et développant leur bien-être moral par le relèvement de sa littérature, de ses beaux-arts, et ses conquêtes nouvelles dans le vaste champ de la science, si ce magnifique et consolant spectacle amène, par la vertu de la contagion, les autres nations de l'Europe à se constituer à leur tour en République, ni ces nations, ni la France, ni l'humanité ne s'en plaindront.

Les deux nations qui semblent le plus près de s'élever à ce haut degré de forme sociale sont assurément l'Italie et l'Espagne. Occupons-nous seulement de cette dernière pour aujourd'hui.

L'Espagne contemporaine a fait déjà dans cette voie une tentative, courte et malheureuse, il est vrai, mais qui doit servir de précédent pour un avenir dont les événements pourraient bien précipiter la réalisation.

Un journal clérical de Paris se voyait contraint d'avouer récemment que le parti républicain regagnait chaque jour du terrain dans la péninsule ibérique.

Le retour de la reine Isabelle en Espagne n'est pas fait pour accroître les forces morales ou autres de la monarchie dans ce pays.

"Qui pourrait, en effet, dit M. Emile Maison, dans une curieuse et intéressante brochure intitulée : *Le parti hispano-prussien*, qui pourrait se faire illusion sur le sort qui attend, à bref délai, la monarchie restaurée des Bourbons d'Espagne ?

Un *pronunciamento* a apporté le fils d'Isabelle ; un autre le remportera....."

Il nous est difficile d'attacher au parti hispano-prussien, dont nous entretient la brochure que nous venons de citer, l'importance que lui accorde l'auteur, M. Emile Maison. Quoi qu'il en soit, ce parti verrait sans doute d'un fort mauvais œil le mariage projeté, dit-on, entre Alfonso XII et Mlle. de Montpensier.

Mais le carlisme étant absolument hors d'état de triompher en Espagne, l'alphonsisme venant à être de nouveau chassé, avant ou après les noces montpensieristes, l'influence allemande aurait-elle la force, aurait-elle même la volonté d'imposer aux Espagnols un candidat monarche ?

Nous ne saurions nous le persuader. M. de Bismark ne s'amuse pas à essayer des pastiches du seizième siècle, et le temps de Charles-Quint est bien loin de nous.

Dans l'hypothèse du renversement de la dynastie d'Isabelle II, nous ne voyons que la forme républicaine qui puisse s'établir définitivement en Espagne sur les ruines des diverses monarchies qui ont successivement opprimé ce pays, et grâce aux compétitions multiples des débris de ces monarchies.

(Tribuné.)

On lit dans le *XIXe Siècle* :

Nos correspondants de Berlin nous permettent de compléter les renseignements que nous avons pu donner hier sur l'évolution qu'accomplit en ce moment le chancelier de l'empire d'Allemagne. Il devient de plus en plus évident que l'Autriche est menacée comme puissance allemande. Il n'est bruit, dans les cercles politiques, que d'un plan, proposé déjà il y a quelques années, relativement à un morcellement de l'empire d'Autriche. Il s'agirait de transporter la capitale de l'empire à Pesth.

Le nouvel empire serait accru par l'annexion de la Serbie, de la Bosnie, du Monténégro et de l'Herzégovine. En outre, Pesth deviendrait le centre du gouvernement des pays transleithains, de la Croatie, de l'Esclavonie, de la Transylvanie, et les confins militaires, aussi bien que les pays cisleithains, formeraient un royaume composé de la Galicie, de Cracovie, de la Bukovine et de la Dalmatie.

En revanche, l'archiduché d'Autriche, le duché de Salsbourg, la Styrie, la Carinthie, le Tyrol avec le Voralberg, la Bohême, la Moravie et la Silésie formeraient un nouvel Etat, à la tête duquel serait placé un archiduc autrichien ayant sa résidence à Vienne, et dont la situation vis-à-vis de l'empire d'Allemagne serait la même que celle de la Saxe et de la Bavière.

Nos correspondants, qui sont en position d'être bien informés, ajoutent que le chancelier de l'Empire n'est pas étranger à l'élaboration de ce plan, qui aurait pour corollaire des avantages importants donnés à la Russie.

VARIÉTÉS.

LES ALÉOUTES.

Exactement à l'opposé du méridien de Paris, vers le 50e degré de latitude nord, se trouve un archipel peu connu, formé d'une bande d'îles toutes petites, qui limitent vers le sud la mer de Behring et semblent vouloir s'efforcer de relier le Kamtchatka à la presqu'île d'Alaska, l'Asie à l'Amérique du Nord, l'ancien au nouveau monde. Ce sont les îles Aléoutiennes, possessions de la Russie.

Peu d'explorateurs ont été tentés de visiter ces îles aux hivers rigoureux ; moins encore ont eu le courage de s'y établir, d'y passer des années entières, vivant de la vie des naturels, chassant avec eux les oiseaux du rivage, ou harponnant les poissons et les cachalots, n'ayant d'autre défense contre la mer qu'une frêle pirogue de cuir.

Il faut aimer la science comme on l'aime à vingt ans, avoir devant soi toute l'ardeur, tous les trésors d'espérance de la jeunesse pour trouver le courage de redevenir ainsi, quand on est riche, instruit, comblé de tout ce que la civilisation peut accumuler d'agréable, un simple sauvage des îles Aléoutiennes.

Ce courage, un tout jeune homme l'a eu.

Appartenant à une famille considérable de l'industrie française, j'ouvant jouir de toutes les douceurs que procure la fortune, M. Pinard s'est fait Aléoute pour quelque temps, et il vient de revenir les mains pleines de trésors qui font tressaillir tous les cœurs d'archéologues et d'anthropologistes qui battent dans Paris.

M. Pinard fait encore plus, nous dit-on.

Il donne au Muséum d'histoire naturelle de Paris les superbes collections qu'il a rapportées et qu'on peut voir en ce moment, dans l'une des salles de la galerie d'anthropologie du Jardin-des-Plantes.

C'est un exemple que nous recommandons à M. le directeur actuel du Comptoir d'escompte de Paris.

Bien que comprimés, pour ainsi dire, entre deux civilisations, les Aléoutes sont demeurés l'une des races sauvages les plus pures de notre époque. Leur industrie est tout au plus comparable à celle dont on trouve les restes dans les monuments et les tombeaux de l'âge de pierre.

Il faut remonter à une époque dont l'histoire n'a gardé aucun souvenir pour trouver en Europe une civilisation aussi rudimentaire. Chose étrange, les hommes de cette antiquité si prodigieusement reculée qu'on appelle l'âge de pierre, et ceux qui peuplent aujourd'hui les îles Aléoutiennes, se servaient exactement des mêmes instruments, disposés de la même façon.

Comme si le développement de l'esprit humain ne pouvait se faire qu'en suivant une seule et unique voie, ces civilisations s'expliquent l'une par l'autre.

L'homme des grottes de la Vézère, l'homme de Menton, s'ils revenaient en ce monde, trouveraient un frère dans l'Aléoute.

La race est cependant différente.

L'homme quaternaire, celui qui partageait le sol de la France avec le renne, le mammoth, cet éléphant gigantesque et velu, ou l'ours des cavernes, ou le tigre à dents de sabre, cet homme-là est très probablement notre ancêtre. Sa race se trouve dans nos races françaises.

L'Aléoute appartient au type mongolique. Ce front étroit, ce crâne petit, cette large face aux pommettes saillantes rappellent l'Esquimaux.

Quoi d'étonnant ? Ils sont voisins.

Le silex, l'obsidienne, les os et les autres parties du renne, le peu de bois qu'il peut trouver, voilà, à peu près, toutes les matières premières de l'industrie aléoutienne, comme c'était tout ce que savaient ouvrir nos pères.

Les choses ont bien changé depuis ; demandez à la commission du budget.

Mais, avec cela, que de choses habilement faites !

Quel amateur de bibelots ne rêverait pas pour son étagère le moindre de ces harpons si finement travaillés avec un couteau de silex ?

Au temps du chassepot et du canon Krupp, l'Aléoute se sert encore de ces maigres flèches emplumées qui, du temps des Grecs, étaient déjà relégués dans le carquois de l'Amour.

La pointe de ces flèches est en os de renne aiguisé et taillé en scie, les dents dirigées vers la hampe. Quelquefois, au lieu d'une seule pointe, il y en a de trois à cinq divergeant autour du sommet de la hampe et solidement reliées entre elles et à celle-ci par une corde de nerf de renne.

Une fort belle lance est terminée par une lame de ce genre ; deux ou trois décimètres plus bas, trois pointes divergentes, dentées en scie, font de cette arme, de pêche sans doute, le plus redoutable des harpons.

Un pêcheur, heureux entre tous, avait su se fabriquer un hameçon avec trois pointes de cuivre plantées dans une rondelle d'os ; le flotteur de la ligne, l'appât peut-être, est une simple navette d'os.

D'autres armes, assez semblables à des lames de couteau de chasse, sont faites en ardoise. Chacune porte la marque de son propriétaire : une signature comparable à celle que se font encore quelques-uns de nos paysans : quelques traits et quelques points régulièrement alignés. C'est un rudiment d'écriture. Quelques-unes de ces armes témoignent, chez leurs possesseurs, des connaissances un peu plus étendues : à ces caractères composés de points et de lignes droites viennent se joindre de véritables lettres russes : c'est la civilisation qui commence à réclamer ses droits. On sent que le sauvage finit ; quelque temps encore, et il se vêtira d'une redingote.

D'ailleurs, l'Aléoute ne manque pas d'ingéniosité dans les inventions.

Il sait préserver ses yeux de l'influence fâcheuse que pourrait produire sur eux l'éclat de la neige.

Il se confectionne pour cela des espèces de lunettes en bois formées de deux disques suivant le diamètre horizontal desquels une fente est pratiquée. Chacun de ces disques étant placé devant un œil, la lumière ne peut arriver à l'organe de la vue que par une fente, assez étroite pour éliminer la plus grande partie de la lumière réfléchie, assez large pour ne gêner en rien la vision.

D'autres fois, une grande visière de bois est appelée à jouer un rôle analogue. Imaginez un casque sans fond taillé dans une seule pièce de bois, et vous aurez une idée assez exacte de ce que sont ces visières.

Les Aléoutes attachent une certaine importance à les orner. Celle qu'a rapportée M. Pinard est des plus simples, mais on y voit les images rudimentaires, peintes en noir, des cachalots et des marsouins que chassent habituellement ces sauvages.

Le goût des ornements est d'ailleurs assez répandu chez eux. Les écuelles de bois dont ils se servent pour manger ou pour diverses préparations sont souvent incrustées de fragments d'os artistement taillés ; d'autres fois elles portent des dessins bleus ou noirs représentant soit des cachalots, soit des rennes, qu'il n'est pas très difficile de reconnaître, et qui sont d'ailleurs de simples silhouettes.

Le goût des verroteries se trouve chez les Aléoutes comme chez les autres peuplades sauvages. Ils en fabriquent fort artistement des espèces de coiffes retombant sur les épaules comme les casques mérovingiens, et qui sont d'un fort bel effet. Dans ces ornements ils entremêlent fréquemment des coquilles d'une sorte de mollusque, le dentale. Ces coquilles, naturellement ouvertes aux deux bouts, très légèrement coniques et courbées en arc, se prêtent très bien à l'ornementation ; aussi les retrouve-t-on mêlées à des verroteries chez beaucoup d'autres sauvages. On peut en voir un autre exemple au Muséum, chez une momie toute récente d'un jeune enfant américain.

Du reste, les coquillages ont été presque partout les premiers ornements auxquels les sauvages ont eu recours. On sait que la plupart des hommes fossiles bien conservés qui ont été exhumés, celui de Menton par exemple, étaient revêtus de parures faites avec ces objets.

La broderie paraît être en grand honneur aux îles Aléoutiennes. On pourra voir dans les vitrines du Muséum des espèces de sacoches de cuirs de couleur qui devaient se porter attachées à la ceinture et qui sont de véritables bijoux. Ces broderies si fines sont faites avec des aiguilles d'os de renne, et bien sûr pas une de nos élégantes connaisseuses en ce genre ne se douterait, en voyant quelque chose d'aussi fini, des grossiers procédés qui ont permis d'obtenir un semblable résultat.

Les tresses de nerfs de renne qui servent de courroies à ces sacoches sont terminées par des glands en barbes de plume qui témoignent chez leur inventeur d'un goût des plus exquis.

N'oublions pas de signaler les singuliers instruments de musique de nos sauvages. Il y en a cinq ou six dans la collection de M. Pinard ; mais il faut être prévenu, je l'avoue, pour deviner ce que sont là des rivaux de nos tambours de basque ou de nos castagnettes.

Imaginez un cercle en bois soutenu par deux bâtons disposés en croix suivant deux diamètres rectangulaires du cercle. Voilà la charpente de l'instrument. A cette charpente sont suspendus par des cordelettes une infinité de becs de cet oiseau connu des marins, sous le nom de perroquet de mer et caractérisé par son bec. Ces becs desséchés se heurtent quand on agit l'instrument et produisent un crépitement qui fait les délices des Aléoutes. Le bruit produit par ces singuliers grelots ne peut que rappeler celui que produit le serpent à sonnettes quand il fait vibrer sa queue.

Si vous visitez, comme je l'espère, la collection Pinard, votre attention ne manquera pas d'être attirée par toute une série de singuliers écrans représentant très-grossièrement une figure du genre de celle que nous prêtons à la lune, figure qui est entourée de plumes de tous côtés.

Vous verrez aussi des masques de bois, creux, très-volumineux, rappelant ces têtes de carton monstrueuses dont s'affublent nos grotesques les jours de foire. Vous verrez enfin un sauvage revêtu de peaux de bêtes, soigneusement encapuchonné et dont le visage est couvert d'un masque.

Tous ces objets sont des objets religieux.

Les Aléoutes croient aux esprits et aux sorciers qu'ils nomment *chiavans*.

Le costume de peaux de bêtes que je vous signalais tout à l'heure est le costume officiel d'un *chiavan* quand il opère ses sortilèges. Le *chiavan* est d'ailleurs plutôt un prêtre qu'un sorcier; sa peau de bête, à lui, c'est son étoile. Ainsi dans tout le pays, le costume de ces ministres fait en quelque sorte partie de la religion. Il est la condition d'existence du surnaturel, le premier moyen d'action sur l'imagination des hommes!

Il n'est pas un de ces masques étranges recueillis par M. Pinard auquel ne s'attache une idée religieuse particulière, lui donnant le pouvoir de conjurer les maléfices des esprits.

Chaque peuple a ses amulettes.

L'Aléoute préserve son village au moyen d'un écran; plus d'un habitué du boulevard des Italiens dresse la branche de corail qu'il porte à sa chaîne de montre pour conjurer le *mauvais œil*.

C'est surtout aux enterrements que nos sauvages se servent de ces masques qui sont sans doute des objets d'épouvante pour les mauvais esprits.

Ce sont aujourd'hui de simples écrans; autrefois, c'étaient de vrais masques bien plus grands que nature, que vous verrez aussi dans la collection et qu'on jetait dans la tombe du mort en signe d'adieu.

Les masques de la collection Pinard ont été recueillis dans des sépultures. Il en avait été fait hommage aux restes de deux des Aléoutes dont les crânes sont exposés au Muséum.

Le voyage de M. Pinard n'a pas été seulement profitable à l'ethnographie.

Le Muséum lui devra encore le crâne d'une loutre nouvelle, et surtout une dent molaire du mammoth, cet éléphant velu, dont la disparition ne remonte pas à une haute antiquité. Cette dent, étudiée par M. Albert Gaudry et analysée par M. Terrieu, possède encore la constitution de celle des animaux vivants; elle est à peine fossilisée.

On écrit de Paris :

La grande question du jour, c'est encore la collation des grades académiques. M. Waddington, partisan résolu de la liberté de l'enseignement supérieur, réclame pour l'Etat seul le droit d'accorder les diplômes qui ouvrent les carrières de l'Etat. Il laisse aux universités libres les certificats d'aptitude. Nous avons analysé son exposé des motifs. Soutenu par la Chambre des députés, il trouve au Sénat d'ardents adversaires. L'évêque d'Orléans, M. Wallon, ancien ministre, doyen de la Faculté des lettres de Paris, M. Laboulaye, professeur au Collège de France, ont déjà pris la parole pour combattre le projet Waddington. M. Challemeil-Lacour, ancien professeur, ancien préfet, M. Foucher du Careil, membre de l'Institut, M. Jules Simon, ancien professeur et ancien ministre de l'instruction publique, l'ont défendu. Je ne puis évidemment pas entrer dans le détail des arguments. Les uns repoussent la nouvelle loi par trois ordres de considérations portant sur le respect et la stabilité des lois, sur les droits acquis par les Facultés libres, sur les droits de l'Etat qui ne seraient pas lésés par la loi de 1875. Les autres répondent que les cléricaux de l'Assemblée nationale n'avaient pas craint de rappeler une loi dont on s'était bien trouvé depuis près d'un siècle, et qu'ils n'hésiteraient pas à modifier à leur profit la loi actuelle, s'ils en avaient le pouvoir; que les Facultés libres conservent la pleine liberté de l'enseignement; que l'Etat ne peut renoncer à son privilège

sous peine de voir s'abaisser le niveau des études. La concurrence dans l'enseignement, oui, mais non dans la collation des grades; on mettrait les grades au rabais pour attirer des élèves. Vous savez, en Amérique, que cette dernière appréhension n'est pas dénuée de fondement.

La situation des universités catholiques ne paraît pas être très brillante. Paris seul a trois Facultés, tout juste le nombre exigé par la loi pour bénéficier du jury-mixte. La Faculté de droit compte 125 élèves, la Faculté des lettres 20, la Faculté des sciences 8 pour 7 professeurs; total, 163 élèves. Les trois autres universités catholiques d'Angers, Lyons et Lille, n'ont chacune qu'une Faculté de droit et ensemble que 135 élèves. Elles n'ont pas encore réussi à fonder une seule Faculté de médecine précisément ce qu'elles convoitaient avec le plus d'ardeur. Et cependant, la charité publique leur a fourni plus de vingt millions de francs!

NOUVELLES DIVERSES.

—Les Cours Supérieure, d'Appel et de Vico-Amirauté se sont ouvertes, hier matin, sous la présidence de leurs juges respectifs.

—La province de Manitoba dont la population, en 1870, était de 11,965 âmes, en compte aujourd'hui environ 25,000, d'après les calculs les moins exagérés. Il y avait en 1870 5,794 métis français, 4,076 métis anglais, 1,615 blancs et 581 indiens.

L'accroissement du commerce par bateaux à vapeur sur la Rivière Rouge a été extraordinaire. Ce chapitre est intéressant à lire.

La ville de Winnipeg, la capitale de Manitoba, a une population de 6,000 âmes, et elle progresse avec une grande rapidité. Il y a, dans cette ville, un journal quotidien, le *Free Press*, et trois journaux hebdomadaires, le *Manitoba Free Press*, le *Standard* et le *Métis*.

UN NOUVEAU CABLE ATLANTIQUE FRANÇAIS. — Paris, 10 août. — Aujourd'hui, les journaux ont publié l'avis suivant :

"Le 22 août, une souscription de 33 millions de francs sera ouverte pour l'établissement d'un nouveau câble entre Paris et New-York. Le gouvernement a donné à M. Pouyer-Quertier le droit de poser ce câble."

—Les citoyens de Montréal jettent les hauts cris; la dette de leur ville, si pompeuse et si orgueilleuse, s'élève à quatorze millions de dollars, c'est-à-dire plus que ne l'était la dette des Canadas réunis en 184

Les citoyens sont surchargés de taxes et pour justifier ce surcroît on a dû élever sans cesse la valeur de la propriété. En 1870, la propriété imposable était estimée à quarante trois millions et en 1875, elle était portée à soixante-dix-neuf millions. On évalue à un million sept cent quarante mille dollars le revenu de la ville en 1876, somme dépassant le double de ce qu'était ce revenu en 1870.

L'année dernière, il y eut un déficit de plus de cent mille dollars. On peut juger par là de la condition financière d'une ville qui a plus que doublé ses revenus, en six ans, à force d'augmenter les taxes, et qui cependant supporte une pareille dette et un pareil déficit annuel.

Les citoyens de Montréal ont toutes les raisons du monde de s'alarmer et nous les plaignons de tout notre cœur.

—La direction de l'Exposition universelle de Paris est organisée. Le maréchal a signé le décret qui nomme M. Krantz, sénateur, commissaire général de l'Exposition universelle de 1878.

—Les radicaux de Marseille se proposent de fêter l'anniversaire du 4 septembre par un grand banquet. Les sénateurs et les députés du département, MM. Victor Hugo, Lockroy, Louis Blanc, Madier de Montjau, etc., seront invités à cette manifestation.

—A Baltimore on a adopté pour vider les fosses d'aisance un procédé qui ne donne aucune mauvaise odeur; on le met en opération pendant le jour. C'est une pompe à succion mue par deux hommes,

et dont la force est telle que les souliers, bottes, morceaux de linges qui sont souvent jetés dans les fosses sont enlevés avec les matières des fosses, dans un tonneau pouvant contenir 400 gallons ; sur le dessus du tonneau il y a un petit appareil pour désinfecter les gaz à mesure qu'ils se dégagent.

—Le choléra sévit avec une grande intensité dans le Népal ; des centaines de personnes meurent quotidiennement, principalement dans les pays au nord de cette province.

Les habitants sont tellement superstitieux, qu'ils ne veulent se soumettre à aucun traitement médical, pour ne pas offenser la déesse Bhawni et parce qu'ils n'ont aucune confiance dans l'efficacité des médecines administrées par les docteurs du pays.

CHOSSES ET AUTRES.

—Le pauvre baron Brisse adorait la volaille.
Il en mangeait à tous ses repas.

Un jour, quelqu'un lui représenta que l'abus de ce genre de nourriture pourrait nuire à sa santé.

—Baste ! répliqua le *ventricole* célèbre en parodiant un mot historique : *le poulet qui me tuera n'est pas encore pondu.*

*
*
*

—A Waldkirch, près de Chemnitz (Saxe), demeure un riche propriétaire qui, ainsi que sa femme, est d'une complexion physique ordinaire ; mais leurs quatre enfants sont des prodiges de corpulence. Le fils aîné, âgé de dix-huit ans, pèse 304 livres ; le second, de quatorze ans, 206, et le troisième, qui n'a que huit ans, 110 livres ; leur fille, âgée de douze ans, a l'air d'une femme faite ; elle ne pèse pas moins de 325.

*
*
*

—La plus gigantesque annonce du monde se trouve près de Glasgow (Ecosse). Le propriétaire d'un journal de cette ville en a fait graver le nom et les conditions d'abonnement sur un rocher, en lettres de quarante pieds de haut et visibles de très loin, à cause de leurs couleurs criardes ; la réclame a une longueur de 323 pieds.

*
*
*

—Colloque entendu entre deux Allemandes aux bains de.....

L'une demande à l'autre :

—Savez-vous la différence qui existe entre l'Océan et une église ?
Après un moment de réflexion, l'autre répond non.

—Eh bien, lui dit la première, c'est que l'Océan a beaucoup d'eau et une église un bedeau.

POÉSIE.

LES ROSES DE L'OUBLI.

Poète, entre les fleurs de l'âme il en est une
Qui croît aux vents aigus de l'adverse fortune.
Quand rêve, espoir, printemps, tout s'est évanoui,
Dans le jardin aride où l'âme se recueille,
C'est la suprême fleur, hélas ! que l'âme cueille,
Et cette fleur a nom la rose de l'oubli.

Pour nos cœurs dépeuplés il est des roses noires.
Sur les restes fanés de nos douces histoires,
Sur notre rêve éteint, dans l'ombre enseveli,
Sur nos vœux moissonnés par les heures fatales,
Un jour on voit grandir les fleurs aux noirs pétales,
Les roses sans parfums, les roses de l'oubli.

Espoir des jours premiers, ivresse printanière,
Lilas qui balanciez vos fronts dans la lumière,
Amour, lis virginal dans l'ombre épanoui,
Promesses qui des ans nous cachiez les vraies,
O fleurs de notre avril, vous étiez donc moins vraies
Que ces roses, vos sœurs, les roses de l'oubli !

Il vient une heure froide aux angoisses mortelles,
Nos amours les plus chers, ingrates hirondelles,
Désertent notre toit par l'hiver envahi !
D'irréparables fleurs gisent sur nos collines ;
Tout dort ; seule, une voix, la voix de nos ruines,
Nous dit : Cueille, il le faut, les roses de l'oubli !

Ami, songe à cette heure amère, inexorable ;
La lèvre ment : notre âme est vide et misérable.
Outragé dans tes vœux, par ton espoir trahi,
Un soir, cherchant en vain une forme envolée,
L'écho te répondra du fond de la vallée :
Séparons-nous ; cueillez les roses de l'oubli.

Eh bien, résigne-toi ! sans colère et sans haine,
D'une idéale erreur, hélas ! subis la peine.
Ne maudis point le sort ni ton rêve flétri.
De tes espoirs glanant les feuilles dispersées,
Ensevelis sans fiel tes ivresses passées :
Cueille, en aimant encor, les roses de l'oubli.

A. LACAUSSE.

Voici le sommaire de la *Reforme Economique* du 15 août :

Les Communications entre la France et l'Angleterre, par AMÉDÉE SÉBILLOR.

La Situation de l'enseignement primaire dans le département de la Seine, par GEORGES LASSEZ.

L'Arbitrage volontaire et les Chambres syndicales, par VAVASSEUR.

L'Assistance publique dans les Hôpitaux : Les Femmes en couches.

—Hôpitaux généraux.—Conclusion, par le Dr. GAETAN DELAUNAY.

La Théorie du Libre-Echange et le Libre-Echange à l'intérieur : La Liberté de l'outil, par MENIER.

Le Budget de la guerre : La Société et l'effectif, par A. CHAZEAUD.

La Conversion du cinq pour cent, par HENRI GENEVOIS.

Un projet de loi internationale sur les lettres de change, par L. P.

La Question des chemins de fer en Italie, par II. ROULLIER.

Chronique économique :

France.—La Situation agricole : La Moisson en 1876.—La Sécheresse et ses effets.—Les Cultures dérobées.—L'Institut agronomique.

—Les Prud'hommes ruraux.—Les Circulaires du ministre de l'Agriculture.—Les Irrigations dans le département des Bouches-du-Rhône.—Rapport de M. Barral.—Concours d'irrigation dans la Vaucluse, par ERNEST MENAULT.

Angleterre.—La situation économique : I. Rapport du consul anglais sur la situation économique et commerciale de la Guyane française.—II. Uniformité des monnaies entre l'Angleterre et les Etats-Unis par EDMOND BARBIER.

Société de Statistique de Paris, par A. C.

Bibliographie :—Commentaire de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, par Bard.—Guide médical pratique de l'officier, par Chassagne et Desbrosses.—Lettres sur l'Egypte contemporaine, par Gellion-Danglar.—Cours d'économie industrielle, par Paul Coq.—Le Pain à bon marché, par Barrabé.

Bulletin économique :—Actes officiels.—Calmes des Députés. Sénat.—Le Budget de 1877.—Le Commerce des six premiers mois.—Mouvement commercial de l'Autriche-Hongrie.—Le Recensement en Norvège et en Suède.—L'immigration anglaise en Canada.—L'Importation et l'exportation des minerais de fer en France.—La Poste et les valeurs déclarées ; le transport des imprimés sous enveloppe, par GEORGES LASSEZ.

Bulletin politique.

HECTOR PAGEAU

SEUL AGENT

POUR LES MACHINES A COUDRE

RAYMOND,

No. 92, RUE ST. JEAN,

HAUTE-VILLE.

A toujours en mains un grand assortiment d'AIGUILLES pour toutes sortes de Machines à Coudre.

Québec, 24 juin 1876.—1m.

VINS, LIQUEURS !!

Vins de la Maison Duclos Freres

BORDEAUX.

Nazaire Turcotte

MARCHAND DE VINS ET LIQUEURS, EN GROS
RUE DALHOUSIE.

Vient de recevoir directement de Bordeaux par le *Truch*, du vin français rouge et blanc, en bouteilles et demi-bouteilles, ainsi qu'en fûts, par barriques et demi-barriques, aussi, de l'absinthe Suisse, du Vermouth, etc.

Les vins blancs, de qualité exceptionnelle, se composent surtout de Sauterne et de Barsac.

Le *Stretthey*, autre navire français, veu de la Charante, a apporté aussi une cargaison de cognac en fûts et en caisses de la fameuse maison QUANTIN & CIE.

Ces vins et liqueurs sont en vente dans les principales maisons de la Cité.

Québec, 10 juin 1876.

Au Bloc Brunet

COIN DES

Rue St. Joseph et de la Chapelle,

ST. ROCH.

L. N. HENault

Marchand de Nouveautés

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public que son importation du printemps est maintenant reçue et que tous les départements de ses magasins sont au grand complet.

SPECIALITÉS DE CHAPEAUX,

FLEURS,

ÉTOFFES A ROBES

ET A COSTUMES,

ETC., ETC.

DRAPS, TWEEDS, ETC.

Une visite est respectueusement sollicitée.

L. N. HENault.

Québec, 27 Mai 1876.

W. M. McDONALD

Nos. 56 et 58

Rues Couillard et St. Jean,

HAUTE-VILLE, QUEBEC.

Spécialité d'ouvrages en peinture faits à la campagne.

M. McDonald désire attirer l'attention des personnes de la campagne au sujet des ouvrages en peinture qu'elles ont à faire faire.

M. McDonald a constamment une trentaine d'hommes expérimentés et très-habiles employés à ce genre d'ouvrage, dans différentes paroisses, etc., etc.

M. McDonald prie les résidents de la campagne de bien vouloir lui faire une visite avant de faire exécuter leurs commandes par des personnes sans expérience, qui leur chargent un prix très élevé, et ne peuvent leur livrer des ouvrages aussi bien faits que par les personnes de l'art.

Importateur et Marchand

DE

TAPISSERIES, PEINTURES, HUILES,

VITRES, MASTIC,

VERNIS. PINCEAUX, Etc., Etc.

M. McDonald saisit l'occasion de la présente pour annoncer à ses pratiques de la ville qu'ayant à son emploi des ouvriers des plus expérimentés, il est prêt à exécuter toute commande, telles que: Peinture de maison et d'enseigne, simple et décorative; Peinture à Fresque, Tapissage, Vitrage et tout ce qui concerne cette branche de commerce, le tout fait dans le dernier goût sous le plus court délai et à des conditions libérales.

W. M. McDONALD,

Québec, 12 août 1876. Peintre.

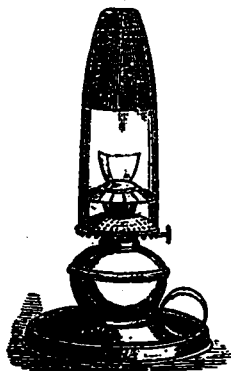
F. O. Vallerand

IMPORTATEUR,

Cote Lam Citadelle, et 14rue Notre-Dame

BASSE-VILLE.

LAMPES, FANAOX, VERRERIES



Québec 27 Mai 1876.

Huile de Charbon,
Pétrole,
Kerosene.
Benzine,
Huile pour Machines,
Huile Noire.

AUSSI:

Globes,
Cheminées,
Abat-Jour,
Mèches,

ET AUSSI

Tous les articles nouveaux et améliorés dans ce genre.

VINS, VINS.

VINS DE BORDEAUX

de la célèbre maison *Cruse & Fils, Frères.*

Bouteilles et demi-bouteilles.

MÉDOC.....	do	do	do
ST. JULIEN.....	do	do	do
MARGAUX.....	do	do	do
BATAILLEY.....	do	do	do
LEOVILLE.....	do	do	do
PONTE-CANET....	do	do	do
CHATEAU LEOVILLE	do	do	do
do BATAILLEY	do	do	do
do PONTE-CANET	do	do	do

SAUTERNES.

HAUT-SAUTERNES	do	do	do
do BARSAC....	do	do	do
SAUTERNES.....	do	do	do

VINS BARTON ET GUESTIER.

MÉDOC.....	Bouteilles et demi-bouteilles.
FLOIRAC.....	do do do
MARGAUX...	do do do
BATAILLEY..	do do do
LEOVILLE...	do do do

VINS DE DUBOSQ LETTRÉ & FRÈRES

MARGAUX..... Bouteilles.

VINS DE DUCLOS & FRÈRE.

ST. JULIEN.....	pintes, caisses d'une douz.
PONTE-CANET.	do do do
CHATEAU LA GRAVADE	Bouteilles et demi-bouteilles.

VINS DE FURNISS, FRÈRES.

BOURG.....	Caisses 1 douzaine.
MARGAUX.....	do do—1865
ST. ÉMILION.....	do do—1865
CHATEAU LAFITTE	do do—1860

VINS VOUVRAY, 1268.

VINS DE GODARD & FRÈRES.

ST. JULIEN..... Caisses 1 douzaine

VINS REMUSAT & FRÈRES.

EAUX-DE-VIE

EN

Bouteilles et Demi-Bouteilles

ET EN

F U T S .

J. & F. MARTELL V. S. O. P. V. O., *** &
JAS. HENNESSEY & CIE., V. O., *** &
V. CHALOUPIN & CIE., 10 ans, importations de feu W. Poston.
JULES ROBIN, QUANTIN & CIE.
LOUIS SALIGNAC, PINET CASTILLON.
etc.

Genièvre en Barrique et en Bouteilles

J. DE KUYPER & FILS.

GINGRAS & LANGLOIS,

54, Côte du Palais.

Québec, 12 août 1876.

**EMILE JACOT,**

IMPORTATEUR

— DE —



MONTRES ET BIJOUX FINS.

ARGENTERIES ET PENDULES,

ETC., ETC., ETC.

No. 37,  No. 37,RUE de la COURONNE,
ST. ROCH, QUÉBEC.

M. EMILE JACOT prévient ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir d'Europe un assortiment considérable de Montres, en or et en argent, bijouteries de toutes sortes, etc., etc., qu'il vendra à des prix réduits.

AGENT  AGENT

Pour les célèbres lunettes brevetées de Black.

Québec, 27 Mai, 1876.—2m

J. & W. REID

No. 40, Rue St. Paul, Québec.

Manufacturiers de Papier-Feutre pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

Papier Goudronné pour couvertures de maisons.

Papier à envelopper, Gris, Brun, Drabe et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

Sacs de papier fait à la machine, pour épiceries et nouveautés, de toute qualité et de toute grandeur.

Livres blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits faits sur commande, dans le plus court délai.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

De papier à écrire, d'Enveloppes, de Plumés et d'Encre.

Enfin toutes sortes de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus bas prix, soit en gros, soit en détail.

Tapisseries, en gros seulement.

J. & W. REID,

Québec, 18 juin 1876.

JACQUES AUGER

SYNDIC OFFICIEL,

RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE,

QUÉBEC.

(BATTISE STADACONA.)

Québec, 27 Mai, 1876.—4f

VIN DE
QUININE
DE
CAMPBELL.

Le célèbre tonique fortifiant qui guérit :

La perte d'appétit,
Les dépressions morales,
La dyspepsie,
La débilité, etc., etc.

DEFIEZ-VOUS DES
Contrefaçons à bon Marché
Qui ne contiennent
NI QUININE,
NI SHERRY.

Le seul vin de Quinine véritable est celui de

CAMPBELL

Nous n'avons rien à faire avec ces imitations à bon marché et sans valeur.

En vente chez M. G. Mountain, T. LeDroit, J. B. Z. Dubeau et Gingras & Langlois.

Québec, 3 juin 1876.—6m

Edward Carbray

PAPETIER

No. 62, Rue St. Paul, Basse-Ville,
QUÉBEC.

SACS DE PAPIER,

BOITE EN CARTON,

BOITE A THÉ EN CARTON,


PAPETERIE,

FICELLE,

CORDAGE,

ETC., ETC.

L'assortiment est maintenant au complet.

 Une visite est respectueusement sollicitée.

Québec, 10 juin 1876—1 m.

DUQUET & OIE.,

Horlogers et Bijoutiers,



NO. 1

NO. 1

RUE DE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE,
QUÉBEC.

Ont constamment en main un des meilleurs assortiments de montres en or et en argent, bijouteries et orfèvreries de toutes sortes.

Québec, 27 Mai, 1876.—1m.

A. LAPOINTE,
CHAPELIER ET MANCHONNIERCoin des rues Des Forêts et du Pont,
ST. ROCH.

On trouvera toujours à cet établissement un assortiment des plus complets en Chapeaux de Satin, de Feutre, de Paille et de tout autre genre. Chapeaux de toutes sortes réparés avec soin et promptitude.

La seule manufacture de chapeaux à Québec.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Québec, 27 Mai 1876—1m.

LE REVEIL

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAIT LE SAMEDI.

Bureaux, 30, Rue St. Louis,
QUÉBEC.

Abonnements pour le Canada.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Il n'y a pas de frais de poste.

Pour l'année.....\$3.00
Pour quatre mois..... 1.00

Abonnements pour les États-Unis et l'Europe.

Pour l'année..... \$3.50
Pour 4 mois..... 1.25

ANNONCES.

(PAS PLUS DE SIX LIGNES.)

Pour 1 mois.....\$0.75
Pour 3 mois..... 2.00
Pour 6 mois..... 3.00
Pour l'année..... 4.00
Chaque ligne additionnelle..... 0.10
Québec, 27 Mai 1876.

Imprimé et publié par A. Bules, propriétaire et rédacteur-en-chef, 30, rue St. Louis, Haute-Ville, Québec.